

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2857 - MERCREDI 8 MARS 2017



Des évêques saluant quelques participants à l'ouverture des travaux du Centre interdiocésain

BLOCAGE POLITIQUE EN RDC

L'UE envisage de nouvelles sanctions

Réunis en conseil le 6 mars, les ministres des Affaires étrangères des vingt-sept États, membres de l'Union européenne (UE), ont recommandé aux autorités congolaises d'appliquer l'accord du 31 décembre qui devrait déclencher le processus d'une alternance démocratique et pacifique du pouvoir. Pour l'UE, l'accord de la Saint-Sylvestre représente la seule voie pour asseoir la légitimité nécessaire aux institutions qui devraient gérer la transition, y compris celle de la présidence.

L'UE plaide également pour la « mise en œuvre des mesures de décrispation, telles que la libération des prisonniers politiques, la fin immédiate des maltraitances qu'ils subissent, la fin de l'intimidation et des arrestations arbitraires des opposants et activistes citoyens et l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires politiquement motivées ».

Page 13

INHUMATION DE TSHISEKEDI AU CIMETIÈRE DE LA GOMBE

La famille biologique et l'UDPS font volte-face

Alors que l'opinion nationale attendait le 11 mars le rapatriement de la dépouille d'Étienne Tshisekedi décédé à Bruxelles le 1er février, la famille de l'illustre disparu vient de se rétracter en refusant à ce que le vieil opposant soit inhumé au cimetière de la Gombe comme initialement prévu. Une volte-face qui a fait tout chambouler au point de contraindre l'exécutif provincial de Kinshasa à arrêter les travaux

d'aménagement du site qui était censé accueillir le corps du défunt au cimetière de la Gombe.

Quant au gouvernement, il a pris acte de ce dernier développement tout en maintenant son offre de facilitation d'inhumation sur le territoire de la République démocratique du Congo conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

Page 12



Arrêt des travaux d'aménagement du lieu de sépulture au cimetière de la Gombe

AÉROPORT INTERNATIONAL DE N'DJILI

Les équipements d'aide à l'atterrissage mis aux standards de l'OACI



Remise du certificat de calibration au commandant de l'Aéroport international de N'djili, Georges Tabora

La Régie des voies aériennes (RVA) a procédé, fin février, au calibrage en vol de ses équipements d'aide à l'atterrissage selon les normes de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) sur financement de la Banque mondiale. À la fin de l'exercice technique le 23 février, un certificat de calibration a été remis au commandant de l'Aéroport international de N'djili.

Le calibrage en vol de ces matériels installés au sol, qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Transport Multimodal à la RVA, a consisté à fiabiliser leur fonctionnement de telle manière à donner aux aéronefs des informations et coordonnées exactes sur la situation de l'axe de la piste, de la pente, la distance et le point d'atterrissage sur l'aéroport.

Page 14

BANQUE

Des projets de lois bloqués au Parlement

Le ministère des Finances et la Banque centrale du Congo accentuent la pression sur la représentation nationale et la présidence de la République pour l'adoption et la promulgation dans les meilleurs délais des lois applicables au système national de paiement. Sur le terrain, fait remarquer un expert, les pratiques financières évoluent plus vite que le cadre réglementaire du pays. La modernisation du système national de paiement va permettre le règlement en temps réel des paiements avec les détails électroniques des transactions financières. Il s'agit d'une étape importante, surtout en cette période de progression rapide de la monétique. Avec un système amélioré, il est possible d'accélérer l'inclusion financière de masse.

Page 12

ÉDITORIAL

Oyo encore ...

C'est donc aujourd'hui que débute à Oyo la Conférence sur le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo qui devrait aboutir, demain, à la naissance officielle de cette institution. Et, cela va de soi, tous les regards sont tournés vers cette belle cité, située sur la rive nord de la rivière Alima à un peu moins de cinq cents kilomètres de Brazzaville, où sera franchie une étape décisive sur la voie de l'émergence de l'Afrique centrale.

Quitte à nous répéter une fois de plus, disons que l'enjeu de cette réunion interministérielle est à tous égards considérable. Il l'est, tout d'abord, par l'importance que revêt pour les quelques deux cent cinquante millions d'êtres humains vivant dans cette partie du monde la mise en valeur raisonnée et raisonnable des cours d'eau, des terres, des forêts qui les entourent. Il l'est, ensuite, par le puissant message qu'il envoie à la planète entière dans une époque où la surexploitation des ressources naturelles et les retombées de la surindustrialisation menacent l'espèce humaine toute entière.

Qu'une institution de la dimension du Fonds Bleu soit créée chez nous, au cœur du deuxième plus vaste bassin fluvial du monde, apporte de façon éclatante la preuve que notre peuple a pleinement conscience de sa responsabilité et de la responsabilité des nations qui l'entourent dans la bataille vitale qui se joue en ce début de troisième millénaire. Et si, comme tout l'indique aujourd'hui, le Mémoire sur le Fonds Bleu préparé par les experts est signé demain par les représentants des douze pays du Bassin du Congo, Oyo prendra place dans la liste mondiale des quelques lieux où l'humanité a su se concerter pour combattre ses mauvais instincts.

Aux très nombreux observateurs, diplomates et journalistes, qui sont sur place en ce moment d'exception, nous ne saurions trop conseiller de profiter de leur présence parmi nous pour regarder avec attention la nature intacte qui les entourent. Ils prendront alors la juste mesure de la page qui se tournera dans les heures à venir lorsque sera signé le Mémoire d'Oyo. Revenus dans leur pays ils pourront témoigner que ce document reflète une réalité bien réelle et traduit la volonté d'une communauté de peuples qui entend commander son propre destin.

Les Dépêches de Brazzaville

JOURNÉE DU 8 MARS 2017

Une marche pour la parité drainera plus de vingt mille femmes à Brazzaville

La ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Inès Nefer Bertille Ingani, a indiqué le 06 mars à Brazzaville, au cours d'un point de presse que plus de vingt mille femmes vont marcher mercredi pour réclamer la loi sur la parité.

Cette « marche pour la parité », connaîtra la participation de plusieurs organisations de la société civile, des confessions religieuses et des autres institutions de la République.

Prélude à cet événement, la ministre de la Femme a édifié les organisations féminines sur les aspects organisationnels de la marche. Elle a appelé les femmes à plus de tolérance au regard de l'actuel contexte économique lié à la rupture. Afin de susciter l'engouement des femmes à cette marche, Inès Nefer Bertille Ingani a rappelé aux Congolaises les grandes lignes de l'agenda 2063 des Nations unies.

Conformément au thème national : « La place de la femme dans le processus électoral : enjeux et perspectives », ces femmes vont également témoigner leur implication active dans le processus de la nouvelle République.

« 2017 est une année des réformes importantes, c'est une année électorale et c'est le premier 08 mars de la nouvelle République », a indiqué la ministre Inès Nefer Bertille Ingani.



La ministre Inès Nefer Bertille Ingani (DR)

Les festivités du mois de la femme seront également l'occasion de commémorer les œuvres féminines ayant marqué les grands esprits. Ainsi donc, pendant la commémoration officielle du mois de la femme, a indiqué la ministre, un hommage solennel sera rendu à l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso, pour les 30 ans de ses œuvres liées à la lutte contre la drépanocytose, le Vih-Sida, la tuberculose ; la gratuité de la césarienne ; la prise en charge des défavorisés ; la paix au niveau national, la lutte contre la mortalité infantile et maternelle au Congo et en Afrique.

Jouant leur partition à cette commémoration, les femmes exerçant à la Primature ont aussi animé un débat portant sur : « la place des femmes dans les institutions : égalité homme-femme et travail décent ». A cette occasion, la conseillère à la solidarité nationale du Premier ministre, Joséphine Ntsika, a fait savoir que, « lorsque la loi sur la parité sera adoptée, les femmes devront savoir que c'est la compétence et la complémentarité qui doivent primer. Elles doivent s'informer et se former ».

Au regard de l'importance des enjeux de l'émancipation de la femme au Congo et pour faire un état des lieux de la situation féminine à tous les niveaux des institutions, les Congolaises vont aussi organiser durant tout le mois de mars, les causeries-débats se rapportant entre autres à leur élévation dans les postes de décision ; au droit de vote des femmes autochtones ; à la place des femmes dans l'entrepreneuriat ; la parité homme-femme dans les institutions de la République ; au rôle des femmes dans l'émergence du Congo, etc.

Fortuné Ibara

Activités relatives à la célébration du 8 mars à Brazzaville

Marche de la parité sous le patronage du Premier ministre, chef du gouvernement. Lieu : Boulevard Alfred Raoul ;
Décoration des femmes distinguées par le Grand chancelier des Ordres nationaux. Lieu : Boulevard Alfred Raoul ;
Exposition photos sur la femme au travail. Lieu : Institut français du Congo (IFC) ;
Conférence-débat sur les Droits des femmes, par Jocelyne Milandou et Nadia Macosso de l'Association des femmes juristes du Congo ;
Projection de film et concert de musique. Lieu : Institut français du Congo (en soirée).
Tournoi de Nzango « Femmes et sport » opposant des formations du Pool à celles de Brazzaville. Lieu : Gymnase Henri Elendé (près du stade Alphonse Massamba Débat).

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndonga, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Adhass

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-presses : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

La Grande chancellerie des ordres nationaux encourage la promotion du mérite féminin

A l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme le 08 mars 2017, le Grand chancelier xdes ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina, organisera une réception solennelle d'un échantillon de femmes ayant été nommées dans différents ordres par le président de la République, Grand maître des ordres nationaux.

Cette activité mettra en exergue la question du genre dans les décorations nationales. Selon le colonel Norbert Okiokoutina, encourager la promotion du mérite féminin dans les ordres nationaux, est un défi de la parité au Congo.

Ainsi donc, la Journée internationale de la femme, célébrée cette année est un moment propice pour honorer la femme congolaise, qui contribue valablement au développement socio-économique du pays. C'est pour cette raison, ajoute-t-il, le président de la République, a souhaité que ces décorations aient lieu avec toute la solennité requise, en espérant que ces femmes servent d'exemples, afin que dorénavant la congolaise soit reconnue à sa juste valeur dans le service rendu à la République.

La Grande chancellerie des ordres nationaux est une structure technique de la présidence de la République instituée par décret n°126-2009 du 23 avril 2009. Elle s'attèle entre autres à faire face à deux préoccupations majeures, à savoir : une meilleure connaissance et une meilleure gestion des distinctions honorifiques et des symboles de la République ; un meilleur ciblage des bénéficiaires avec respect de la

question du genre. Elle a adhéré à la conférence des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France, précise le colonel Norbert Okiokoutina, à la suite de la signature, le 17 septembre 2012 par le président de la République, d'un instrument d'approbation le confirmant. A ce titre, elle a participé à plusieurs conférences dont la plus récente est celle d'Abidjan (Côte d'Ivoire) du 23 au 25 mars 2015. Cette dernière avait formulé entre autres résolutions l'instauration de l'égalité des genres dans les structures des grandes chancelleries des pays membres et l'encouragement de la promotion du mérite féminin.

Dans cet esprit, la Grande chancellerie des ordres nationaux entend désormais recevoir les femmes récipiendaires, élévées aux différents ordres, au même titre que les hommes. Cette démarche implique également l'encouragement des principaux décideurs, publics ou privés, à faire davantage de propositions paritaires, pour inverser la tendance actuelle qui pourrait laisser croire que seuls les hommes ont les mérites de la Nation. La cérémonie de ce mercredi est donc une occasion d'honorer la femme congolaise en rappelant le souvenir de celles qui ont eu le privilège d'être récipiendaires de chacune des médailles composant l'ordre du mérite congolais. Il s'agit de :

Pour la dignité de Grand-Croix : Mme Joséphine Moutou Bayonne, Sénatrice par décret n°2010-571 du 14 août 2010 à titre exceptionnel ; Mme Céline Ekomband, an-

cienne commissaire politique du Niari par le même décret à titre exceptionnel.

Pour la dignité de Grand officier : Mme Elise Thérèse Gamassa, présidente de l'URFC par décret n°88/080 du 4 février 1988 à titre exceptionnel.

Pour le grade de Commandeur : Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, du développement durable et de l'environnement par décret n°2016-188 du 21 juin 2016 à titre exceptionnel.

Pour le grade d'officier : Mme Antoinette Mpaka, vice-présidente de l'URFC chargée de l'éducation, presse et propagande, par décret N°85/625 du 30 avril 1985 à titre exceptionnel.

Pour le grade de chevalier : Mme Marie Tchibassa, notaire à Pointe-Noire par décret n°60/88 du 25 février 1960 à titre exceptionnel.

Au total, à ce jour, près de 15.000 personnes ont été décorées dans l'Ordre du mérite congolais, dont seulement 5 % de femmes. D'où la nécessité d'initier la femme congolaise à s'intéresser davantage au processus de décoration. L'Ordre du mérite congolais, institué par décret n°54-59 du 25 février 1959 est le premier et le plus prestigieux des Ordres nationaux. Il a été réorganisé par décret n°86/905 du 06 août 1986. A côté du mérite congolais, il sied de rappeler que la République du Congo dispose de trois autres Ordres à large spectre, à savoir : l'Ordre national de la paix, l'Ordre du

dévouement congolais et l'Ordre de la médaille d'honneur. Ces Ordres à large spectre ont une vocation universaliste, c'est-à-dire qu'ils sont destinés à récompenser les mérites individuels des citoyens congolais ou des étrangers dans tous les secteurs d'activités et sans distinction de catégories sociales.

Le Congo compte également un large panel de quinze Ordres spécifiques ou de spécialité qui eux, sont destinés à récompenser des mérites professionnels ou techniques, dans le secteur d'activité précis. Il s'agit des Ordres suivants : l'Ordre du mérite universitaire ; l'Ordre du mérite agricole ; l'Ordre du mérite sportif ; l'Ordre de la croix de la valeur militaire ; l'Ordre de la médaille de la fraternité d'armes ; l'Ordre de la médaille d'honneur de la police congolaise ; l'Ordre de la médaille d'honneur des chemins de fer et des ports ; l'Ordre de la médaille d'honneur de la santé publique ; l'Ordre de la médaille d'honneur de donneur de sang ; l'Ordre de la médaille d'honneur des blessés, mutilés et victimes de guerre ; l'Ordre de la médaille d'honneur des sauveteurs et des bénévoles des catastrophes ; l'Ordre de la médaille d'honneur de la recherche scientifique et technologique ; l'Ordre de la médaille d'honneur des professions de justice ; l'Ordre de la médaille d'honneur des douanes congolaises.

Autant de décorations auxquelles peuvent prétendre toutes les femmes congolaises dont les nombreux mérites doivent être récompensés. A titre d'exemple, toutes les mères de plus de six enfants ont légalement le droit d'être décorées par la République pour leur effort maternel.

Bruno Okokana

Quatre activités au programme à l'IFC

L'Institut français du Congo célèbre ce 8 mars la journée internationale de la femme sur le thème « femmes en marche ». Quatre activités sont programmées, à savoir : exposition Photos, causerie-débat, projection de film et un concert. L'exposition photos sera faite par Arnel Mboumba Madingou encore appelée Luyzo qui est une photographe autodidacte, membre du collectif Génération Elili depuis 2011. Elle met en parallèle dans son exposition le développement économique et le développement humain. Son regard est tourné sur les femmes au travail, des femmes actives qui ont choisi leur voie, parfois de façon inattendue.

Arnel défend les droits des jeunes filles et des épouses souvent marginalisées et, condamne le non-respect des droits de ces dernières quelquefois réduites au silence. Tandis que la présidente nationale de l'Association des femmes juriste du Congo, Jocelyne Milandou et, Nadia Macosso qui en est membre, vont animer dans l'après-midi, une causerie-débat sur la parité. Le film de Frédérique Bedos, intitulé « des femmes et des hommes » au programme dans la soirée, brosse un tableau percutant de l'histoire actuelle des femmes. L'auteur démontre comment la femme est toujours victime des discriminations.

Un concert de l'artiste Gladys Samba bouclera la journée. Il s'agira de son tout dernier spectacle intitulé « Sacroudins ». Notons qu'à travers ses oeuvres, l'artiste chante et joue une musique métissée et, explore le folklore et le jazz dans une ambiance riche en sons et en couleurs.

Rosalie Bindika

Les entrepreneuses s'imprègnent du numérique

Des femmes entrepreneuses et quelques étudiantes ont participé hier à Brazzaville, à une session de formation sur « l'entrepreneuriat numérique : outil d'autonomisation de la femme ». L'activité s'inscrivait dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la femme prévue pour ce 8 mars.



Photo de famille (DR)

Initiée par l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (Arpce) en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le Reim et Yekolab, cette activité a pour but de créer, mieux de renforcer l'autonomie des femmes via l'utilisation des communications électroniques, en vue de la valorisation de leurs activités génératrices de revenus.

L'accent a été mis sur l'initiation à l'environnement Windows, aux logiciels (Word, Excel, power point), la tenue de la comptabilité d'entreprise sur Excel et l'utilisa-

tion optimale des réseaux sociaux.

« L'entrepreneuriat numérique est une des opportunités que la femme congolaise se doit de saisir pour s'autonomiser et jouer pleinement sa partition dans la dynamique actuelle de diversification de l'économie nationale », a déclaré Sara Ahoui, au nom du directeur général de l'Arpce.

« Au sein de notre Agence, la reconnaissance des droits de la femme et la promotion du genre se répercutent dans les politiques et stratégies managériales. Ici, les femmes représentent à ce jour,

près de 35% du personnel. Nous sommes convaincus que ce pourcentage pourra croître dans les années à venir », a-t-elle relevé.

La directrice générale de la Promotion de la femme, Arlette Bakou a, quant à elle, indiqué que l'égalité des sexes au Congo demeure un défi à relever. Car, malgré l'existence de plusieurs textes portant également sur l'homme et la femme et la ratification par ce pays, de plusieurs textes internationaux sur l'égalité, les femmes sont encore victimes de discriminations multiformes.

Intervenant au nom du représentant du Pnud au Congo, Jean Félix Issang a souligné qu'au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines de développement humain, mais toutes les vies humaines n'ont pas été enrichies.

Ainsi, l'indice de développement du genre révèle, par exemple que les pertes de PIB dues aux écarts entre les genres sur le marché du travail en Afrique subsaharienne sont estimées à 104, 75 milliards de dollars américains ; que les disparités entre les genres dans les activités économiques, empêchent le continent d'atteindre son potentiel économique et coûte environ 95 milliards de dollars par an à cette partie d'Afrique.

Jean Félix Issang estime, par ailleurs, que pour atteindre un développement durable et inclusif, il faut notamment : réformer le droit et les politiques visant à promouvoir l'autonomisation des femmes, accroître leur participation et leur leadership dans les sphères de prise de décisions.

Lopelle Mboussa Gassia

INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

Le plan Marshall allemand avec l'Afrique

Après le Burkina Faso et avant de poursuivre sa tournée africaine en Tunisie et en Egypte, le ministre de la Coopération et du développement économique Gerd Muller, était à Abidjan (Côte d'Ivoire) où il a présenté le « plan Marshall » du gouvernement allemand, qui peut aider l'Afrique à relever certains défis.

« Même si l'Afrique reste un continent d'opportunités avec un développement très dynamique et une jeunesse forte et prometteuse, celui-ci fait face à de nombreux défis », a déclaré Gerd Muller. Pour répondre à l'accroissement de sa population appelée à atteindre 2 milliards d'individus d'ici à 2050, l'Afrique devra créer 20 millions d'emplois par an et multiplier le nombre d'établissements d'enseignement et de formation, a-t-il souligné. Après le Burkina Faso et avant de poursuivre sa tournée africaine en Tunisie et en Egypte, le ministre de la Coopération et du développement économique Gerd Muller, était à Abidjan (Côte d'Ivoire) où il a présenté le « plan Marshall » du gouvernement allemand, qui peut aider l'Afrique à relever certains défis.

Le plan Marshall allemand avec l'Afrique et l'Agenda 2063 de l'UA

Un cas de figure qui « réclame une nouvelle initiative de l'envergure d'un « plan Marshall avec l'Afrique » », soulignant l'importance des efforts concertés de l'Afrique, de ses partenaires et du système multilatéral mondial. Le « plan Marshall » allemand s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), a indiqué Gerd Muller. L'accent sera mis sur la mobilisation économique, l'éducation, le programme de formation et d'entrepreneuriat.

Le plan vise à renforcer le soutien au développement des chaînes de valeur agricoles dans les pays africains pour leur permettre de tirer des bénéfices appropriés des produits, comme le café et le cacao en Côte d'Ivoire, ou le coton au Bur-

kina Faso. « Si vous n'investissez pas dans le développement, si vous ne comblez pas le fossé entre les riches et les pauvres, vous n'aurez pas la paix », a martelé Gerd Muller.

L'objectif : offrir à l'Afrique de meilleures perspectives, essentielles à l'avenir du continent, à l'Europe et au monde. Il s'agit là d'une coopération d'un « nouvel ordre », « gagnant-gagnant » dans le domaine de l'éducation, du commerce, du développement économique et de l'énergie. Gerd Muller a aussi plaidé pour un accès équitable et amélioré au marché pour les exportations africaines et l'éradication des flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et l'évasion fiscale des grandes multinationales.

Selon le ministre, la bonne gou-

vernance et la lutte contre la corruption seront des critères essentiels de la répartition des fonds officiels d'aide publique au développement des pays, dont la plus grande partie profitera aux pays engagés dans des réformes et qui améliorent la situation des femmes. Son ministère va augmenter de 20% l'aide au développement dans les pays qui engagent les réformes nécessaires. Il a plaidé pour l'augmentation des investisseurs privés et pour l'entrepreneuriat en vue de remplacer les subventions et les aides publiques. « Notre objectif est d'offrir des mesures incitatives claires en soutien à la création d'un environnement favorable aux investissements privés. Nous cherchons à établir des partenariats de réforme avec les pays d'Afrique, fondés sur les valeurs communes de la redevabilité, de la transparence et de l'engagement ferme », a-t-il précisé.

La BAD considérée comme la « voix de l'Afrique »

Le plan privilégie le commerce équitable, considéré comme un cadre efficace contre l'évasion fiscale et les flux financiers illégaux ; la prise de mesures incitatives efficaces contre l'appropriation illicite des terres et l'exploitation des ressources. Compte tenu de l'avantage comparatif de la BAD sur le développement de l'Afrique, le gouvernement allemand s'est engagé à contribuer de manière significative à l'augmentation de son capital. « Nous percevons votre banque comme la voix de l'Afrique, un dépositaire de connaissances et d'expériences concernant le développement du continent », a-t-il déclaré.

Selon la première vice-présidente de la BAD, Fannie Léautier, le plan offre un haut niveau d'engagement et place l'Afrique sur un pied d'égalité avec ses autres partenaires.

Noël Ndong

ONU

Le Conseil de sécurité évalue les besoins pour la lutte contre le terrorisme

La crise dans la région du bassin du lac Tchad suscite une préoccupation mondiale et des mesures sont nécessaires pour soutenir la lutte contre Boko Haram, a déclaré lundi le Conseil de sécurité de l'ONU lors d'une visite au Nigéria, dernière étape de sa tournée dans quatre pays de cette région (Tchad, Nigéria, Cameroun et Niger).

Au cours de cette tournée, les quinze ambassadeurs des Nations unies ont eu des échanges avec les organisations humanitaires, la société civile et des membres du gouvernement. L'enjeu était de constater et d'évaluer les besoins en matière de lutte contre le terrorisme. A Maroua et à Maiduguri dans l'Etat de Borno, dans le nord-est du Nigéria par exemple, le Conseil de sécurité a rencontré des populations déplacées qui vivent dans des conditions précaires. Environ la moitié des personnes déplacées, qui vivent dans le camp sont des enfants, dont 379 bébés.

La délégation a également rencontré des groupes de femmes à qui elle a demandé de jouer un rôle plus grand dans la recherche de solutions à la crise du bassin du lac Tchad. Elle a également discuté avec des membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), un groupe régional de seize pays. Les discussions ont porté sur la coordination des interventions et le partage de l'information. « Si les financements ne sont pas suffisants, la situation va empirer très rapidement », ont conclu les organisations humanitaires. « Je veux répéter encore une fois que nous n'avons que 18 mois devant nous pour répondre à la crise humanitaire sévère qui affecte le nord-est du Nigeria. Si nous échouons, la situation va empirer. L'impact sur les populations sera encore plus important. Or, ces populations sont déjà fortement affaiblies. Dans 18 mois, le gouvernement du Nigeria sera plongé dans une campagne électorale. Or, en période électorale, les questions humanitaires passent au second plan », a insisté Edward Kallon, représentant résident des Nations unies au Nigeria.

De son côté, le Nigeria a annoncé avoir débloqué un milliard de dollars pour mieux lutter contre Boko Haram. Seulement, les diplomates onusiens veulent avoir des garanties en termes de transparence. Pour le gouvernement fédéral, il est difficile d'apporter une réponse concrète, car selon un officiel, les parlementaires n'ont pas encore voté les budgets. Avant le Nigéria, la délégation du Conseil de sécurité de l'ONU s'est rendue au Cameroun, Tchad et Niger.

Yvette Reine Nzaba

Le secrétaire général à Mogadiscio pour discuter de la famine

Antonio Guterres, le secrétaire général des Nations unies, est arrivé le 7 mars en Somalie, où il doit s'entretenir avec le nouveau président du pays, Mohammed Abdullahi, notamment de la famine qui y sévit.

« Il s'agit avant tout d'une visite de solidarité à la Somalie », a déclaré le secrétaire général de l'ONU à la presse avant de se rendre dans la capitale somalienne. « La combinaison du conflit, de la sécheresse, du changement climatique, des maladies et du choléra est un cauchemar (...). « Nous essayons de mettre en place un mécanisme de réponse afin d'éviter le pire », a-t-il indiqué, ajoutant qu'une nouvelle sécheresse ravage le pays.

Selon les agences humanitaires et les autorités somaliennes qui ont décrété fin février l'état de « catastrophe nationale » en Somalie, environ trois millions de personnes y sont menacées par cette famine. La visite d'Antonio Guterres est la troisième du genre d'un secrétaire général de l'ONU dans ce pays depuis 1993. Ban Ki-moon, son prédécesseur s'était rendu en Somalie en 2011 et 2014. La première visite de Ban Ki-moon était intervenue quelques mois après que la famine, causée par une grave sécheresse dans la Corne de l'Afrique, eut été déclarée en Somalie. Cette famine, la plus grave en 20 ans, avait fait 260.000 morts.

Le secrétaire général de l'ONU effectue ce déplacement au moment où ce pays est une nouvelle fois rongée par la famine. Et sa rencontre avec le nouveau président

élu le 8 février, portera sur sa situation alimentaire. Elle aura lieu dans l'enceinte de l'aéroport de Mogadiscio défendu par la force de l'Union africaine en Somalie (Amisom) et qui abrite les bureaux des Nations unies, des organisations humanitaires ainsi que des ambassades.

La Somalie est, au même titre que le Yémen et le Nigéria, au bord de la famine. L'ONU a averti que si l'on n'y prend garde, plus de 20 millions de personnes risquent de mourir de faim dans ces quatre pays. Pour ce qui est de la Somalie, l'Organisation mondiale de la santé estime que plus de 6,2 millions de personnes - soit la moitié de la population - ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Notons que le Soudan du Sud est également frappé par la famine.

Nestor N'Gampoula

FAUX MÉDICAMENTS

Les dirigeants des centrales africaines décidés de vaincre le fléau

Le sujet a été évoqué à la 19^e assemblée générale des pays africains, membres de l'Association africaine des centrales d'achat de médicaments essentiels (Acame) ouverte le 1er mars à Conakry en Guinée et cloturée le week-end dernier.

Cette réunion qui a coïncidé avec les Journées pharmaceutiques de la Guinée a été organisée sur le thème : « 20 ans après leurs créations, quelles stratégies les centrales nationales d'achats doivent-elles adopter pour renforcer la disponibilité et l'accès aux médicaments essentiels de qualité ? ».

Elle a connu la participation active de plusieurs experts venus de différents pays africains. Au cours de cette retrouvaille, les participants ont échangé sur les questions liées à l'élaboration des politiques d'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments essentiels de qualité, la mise en œuvre des stratégies capables de freiner la prolifération des faux médicaments et sur les techniques de réforme du secteur de la santé et du sous-secteur de la pharmacie.

« cet événement scientifique couplé avec les 2^e journées pharmaceutiques de la Guinée, était une occasion pour les acteurs majeurs de la santé publique de projeter l'avenir des centrales d'achats dans leur mission essentielle, notamment celle de rendre disponibles et accessibles les médica-

ments de qualité », a souligné le ministre guinéen de la Santé, Abdourahmane Diallo avant d'ajouter que cette rencontre a été aussi un moment d'informer officiellement les participants du lancement très prochain d'un important projet de renforcement des systèmes d'assurance qualité au bénéfice de 14 pays, en lien avec les directions des médicaments. Un projet qui sera réalisé avec l'appui financier de l'initiative 5 PC et de l'expertise française.

« Nous devrions tous intervenir afin d'appeler les gouvernants de nos pays à la mobilisation contre le trafic de médicaments falsifiés. Cet Appel engagera et tirera l'attention de ces responsables à adopter les mesures pouvant assurer aux patients un accès à des médicaments de qualité. Et, à encourager le commerce des médicaments essentiels génériques », a déclaré, l'un des participants en insistant sur le fait que les politiques de justice et de police peuvent également contribuer à la santé publique, et que le fléau très particulier des faux médicaments nécessite une action pluridisciplinaire. Parce qu'il y a l'urgence qui se présente actuellement à ce sujet. Notons qu'en dehors des questions liées aux politiques d'achat des médicaments essentiels, les participants ont recommandé que dans la politique sanitaire de chaque pays, qu'un accent soit mis sur la problématique de l'accès pour tous aux médicaments de qualité et sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer la lutte contre les médicaments falsifiés.

Rock Ngassakys



AVIS D'APPEL D'OFFRES AFRO/007/2017

RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME CENTRAL DE CLIMATISATION A EAU GLACEE AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau Régional pour l'Afrique désire recruter une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.

En effet après plusieurs années d'exploitation, ces 85 unités de climatisation posent, des problèmes de maintenance à cause du coût prohibitif et de la rareté des pièces de rechange sur le marché. De plus, la consommation en énergie électrique du système actuel de climatisation est importante et, il est accusé d'être non écologiques du fait qu'il a comme fluide réfrigérant, le gaz R22 qui est un gaz à effet de serre. Tenant compte de ces faits, le Bureau Régional pour l'Afrique avait initié, le projet d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate car c'est un système fiable et respectueux de l'environnement. Il est d'une technologie dédiée au monde professionnel, reconnue et appréciée pour ses performances.

Le présent appel à propositions (RFP) a pour but de permettre au Bureau régional de conclure un accord contractuel par le biais d'une sélection, avec un adjudicataire et de une entreprise compétente pour :

- l'exécution des travaux d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.

- La dépose et l'évacuation de l'actuel système de climatisation dans le bâtiment principal et à l'Estate.

NB : La salle de Conférence N° 1 n'est pas concernée

pour la réalisation de ces travaux.

Tous les détails relatifs à l'exécution des travaux sont consignés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) notamment dans le Cahier des clauses et prescriptions techniques particulières (CCPTP) élaboré à cet effet.

Les travaux seront exécutés au Bureau régional à Brazzaville, au Congo et supervisés par l'Unité des Services administratifs régionaux.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges y afférant jusqu'au vendredi 24 mars 2017, entre 9H et 13H, du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 23 à « L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué ».

Chaque offre devra comporter trois (3) volets :

- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir :

- une copie de l'extrait du Registre du commerce ;
- une copie de la pièce d'immatriculation aux impôts (NIU) ;
- une copie de la patente de l'année en cours ;
- une copie de l'attestation de non faillite
- une copie de l'attestation de moralité fiscale.

- Une copie d'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants :

- l'expérience professionnelle et la liste des travaux similaires déjà réalisés ;

- la liste et les qualifications du personnel clé (avec CVs) ;

- la méthodologie à mettre en œuvre

- la liste du matériel à mobiliser

- le planning détaillé des travaux.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations.

La soumission présentée sous plis fermé devra porter la mention «Confidentiel – RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME CENTRAL DE CLIMATISATION A EAU GLACEE AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO», et devra être déposée au plus tard le mardi 11 avril 2017 à 14h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6

Bureau de DAF N° 129 (1er étage)

Cité du Djoué

Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée le mardi 28 mars 2017 à 10 heures avec comme programme :

- 10H00 à 10H30 : séance de briefing;
- 10H30 à 11H00 : visite de reconnaissance des lieux et;
- 11H00 à 11h30 : séance de questions/réponses.

Notes :

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées ;

- Se munir d'une clé USB neuve afin de récupérer le dossier d'appel d'offres à l'OMS/AFRO.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

AVIS D'APPEL D'OFFRES AFRO/007/2017

RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME CENTRAL DE CLIMATISATION A EAU GLACEE AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau Régional pour l'Afrique désire recruter une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.

En effet après plusieurs années d'exploitation, ces 85 unités de climatisation posent, des problèmes de maintenance à cause du coût prohibitif et de la rareté des pièces de rechange sur le marché. De plus, la consommation en énergie électrique du système actuel de climatisation est importante et, il est accusé d'être non écologiques du fait qu'il a comme fluide réfrigérant, le gaz R22 qui est un gaz à effet de serre.

Tenant compte de ces faits, le Bureau Régional pour l'Afrique avait initié, le projet d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate car c'est un système fiable et respectueux de l'environnement. Il est d'une technologie dédiée au monde professionnel, reconnue et appréciée pour ses performances.

Le présent appel à propositions (RFP) a pour but de permettre au Bureau régional de conclure un accord contractuel par le biais d'une sélection, avec un adjudicataire et de une entreprise compétente pour :

- l'exécution des travaux d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.

- La dépose et l'évacuation de l'actuel système de climatisation dans le bâtiment principal et à l'Estate.

NB : La salle de Conférence N° 1 n'est pas concernée pour la réalisation de ces travaux.

Tous les détails relatifs à l'exécution des travaux sont consignés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) notamment dans le Cahier des clauses et prescriptions techniques particulières (CCPTP) élaboré à cet effet.

Les travaux seront exécutés au Bureau régional à Brazzaville, au Congo et supervisés par l'Unité des Services administratifs régionaux.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges y afférant jusqu'au vendredi 24 mars 2017, entre 9H et 13H, du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 23 à « L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué ».

Chaque offre devra comporter trois (3) volets :

- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir :

- une copie de l'extrait du Registre du commerce ;
- une copie de la pièce d'immatriculation aux impôts (NIU) ;
- une copie de la patente de l'année en cours ;
- une copie de l'attestation de non faillite
- une copie de l'attestation de moralité fiscale.

- Une copie d'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants :

- l'expérience professionnelle et la liste des travaux similaires déjà réalisés ;

- la liste et les qualifications du personnel clé (avec CVs) ;
- la méthodologie à mettre en œuvre

- la liste du matériel à mobiliser

- le planning détaillé des travaux.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations.

La soumission présentée sous plis fermé devra porter la mention «Confidentiel – RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME CENTRAL DE CLIMATISATION A EAU GLACEE AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO», et devra être déposée au plus tard le mardi 11 avril 2017 à 14h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6

Bureau de DAF N° 129 (1er étage)

Cité du Djoué

Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée le mardi 28 mars 2017 à 10 heures avec comme programme :

- 10H00 à 10H30 : séance de briefing;
- 10H30 à 11H00 : visite de reconnaissance des lieux et;
- 11H00 à 11h30 : séance de questions/réponses.

Notes :

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées ;

- Se munir d'une clé USB neuve afin de récupérer le dossier d'appel d'offres à l'OMS/AFRO.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.



RÉPUBLIQUE DU CONGO



Fondation Brazzaville
pour la paix et la préservation de l'environnement

OYO



8-9 mars 2017

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA CRÉATION DU FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO



FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO

Valoriser l'EAU

*comme instrument de **paix**
et de **rassemblement***

Inventer

*une économie **bleue**
et **collaborative***

Trouver des solutions
environnementales
adaptées

Donner

*aux **populations**
les moyens de vivre dignement*

Ensemble, créons les conditions du développement durable



AVIS D'APPEL D'OFFRES AFRO/007/2017

RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME CENTRAL DE CLIMATISATION A EAU GLACEE AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau Régional pour l'Afrique désire recruter une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo. En effet après plusieurs années d'exploitation, ces 85 unités de climatisation posent, des problèmes de maintenance à cause du coût prohibitif et de la rareté des pièces de rechange sur le marché. De plus, la consommation en énergie électrique du système actuel de climatisation est importante et, il est accusé d'être non écologiques du fait qu'il a comme fluide réfrigérant, le gaz R22 qui est un gaz à effet de serre.

Tenant compte de ces faits, le Bureau Régional pour l'Afrique avait initié, le projet d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate car c'est un système fiable et respectueux de l'environnement. Il est d'une technologie dédiée au monde professionnel, reconnue et appréciée pour ses performances. Le présent appel à propositions (RFP) a pour but de permettre au Bureau régional de conclure un accord contractuel par le biais d'une sélection, avec un adjudicataire et de une entreprise compétente pour :

- l'exécution des travaux d'installation d'un système central de climatisation à eau glacée dans le bâtiment principal et à l'Estate du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville, République du Congo.
- La dépose et l'évacuation de l'actuel système de climatisation dans le bâtiment principal et à l'Estate.

NB : La salle de Conférence N° 1 n'est pas concernée

pour la réalisation de ces travaux.

Tous les détails relatifs à l'exécution des travaux sont consignés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) notamment dans le Cahier des clauses et prescriptions techniques particulières (CCPTP) élaboré à cet effet.

Les travaux seront exécutés au Bureau régional à Brazzaville, au Congo et supervisé par l'Unité des Services administratifs régionaux.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges y afférant jusqu'au vendredi 24 mars 2017, entre 9H et 13H, du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 23 à « L'Estate, Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, cité du Djoué ».

Chaque offre devra comporter trois (3) volets :

- Le volet administratif qui comprendra les copies des documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir :

- une copie de l'extrait du Registre du commerce ;
- une copie de la pièce d'immatriculation aux impôts (NIU) ;
- une copie de la patente de l'année en cours ;
- une copie de l'attestation de non faillite
- une copie de l'attestation de moralité fiscale.

- Une copie d'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants :

- l'expérience professionnelle et la liste des travaux similaires déjà réalisés ;
- la liste et les qualifications du personnel clé (avec CVs) ;
- la méthodologie à mettre en œuvre

- la liste du matériel à mobiliser
- le planning détaillé des travaux.
- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations.

La soumission présentée sous plis fermé devra porter la mention «Confidentiel – RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME CENTRAL DE CLIMATISATION A EAU GLACEE AU BUREAU REGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE A BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO», et devra être déposée au plus tard le mardi 11 avril 2017 à 14h00 à l'adresse suivante :

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de DAF N° 129 (1er étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée le mardi 28 mars 2017 à 10 heures avec comme programme :

- 10H00 à 10H30 : séance de briefing;
- 10H30 à 11H00 : visite de reconnaissance des lieux et ;
- 11H00 à 11h30 : séance de questions / réponses.

Notes :

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées ;

- Se munir d'une clé USB neuve afin de récupérer le dossier d'appel d'offres à l'OMS/AFRO.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

Les familles Ngarila, Ngoma Ferdinand, Monékéné et Ndouboukoulou annoncer aux parents, amis et connaissance, que l'inhumation de Ngoma Ouamba Raphaël, a lieu ce mercredi 8 mars selon le programme ciaprès :

- 9h00 : levée de corps à la morgue de Makélékélé
- 10h00: recueillement au domicile, n°39, rue Nzongo (arrêt Mouhomi, avenue de l'étage) à Mfilou.
- 14h00 : départ pour le cimetière Loukanga
- 1600 : retour et fin de cérémonie.

NÉCROLOGIE



Albert Mbinzi Mbemba, Germain Mazikou Mbemba, Germaine Basouka, les enfants et petites-filles, petits-fils annoncent aux parents, amis et connaissances que l'inhumation de leur mère et grand-mère, Jeanne Suzanne Vouala, aura lieu le mercredi 8 mars à Brazzaville selon le programme ci-après :

- 09h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 10h30 : recueillement au domicile familial, n°50, rue Zola à Moukondo ;
- 12h00 : messe en l'église Saint-Jean Marie Vianey de Ouenzé ;
- 14h30 : départ pour le cimetière Ma Campagne ;
- 16h30 : fin de cérémonie.



REMERCIEMENTS

Pierre MAKAYA
Dieudonné NOMBO
BAYONNE
Vincent MAKAYA
Cyrille NOMBO
BAYONNE
Yves MAKAYA
Enfants Delphin
MAKAYA
Et Famille
Remercient parents, amis et connaissances, notamment la grande Mutuelle des Brazzavillois (LAMUBRA) qui les ont assisté lors des obsèques du Colonel de Police Delphin MAKAYA qui ont eu lieu 21 février 2017 au cimetière familial de Bilala proche de Diosso.



Pour tous vos travaux topographiques dans toute l'étendue du territoire ;

Travaux routiers -travaux de lotissement - implantation des ouvrages -production des plans de masse.

Un groupe de consultants /topographes vous accompagne

Avec des équipements de dernière génération de haute précision

Tel:05 338 37 95 / 06 983 30 01 E-mail : loyero2010@yahoo.fr



L'ABSENCE DE PARITÉ

Un frein pour le développement de l'Afrique

Et si on osait enfin la parité, dans les actes ? Plus de six décennies que le continent africain s'attèle au développement, mais l'invisibilité des femmes y reste criante. Ne faut-il pas y voir une logique de cause à effet et la nécessité d'un changement urgent ?

Les organisations internationales s'accordent à dire que les africaines constituent plus de 70 % de la production agricole et 90 % de la sécurité alimentaire du continent. Pourtant, en examinant leurs contributions au développement, les experts, les décideurs politiques et les statistiques officielles les relèguent au rang d'agents mineurs, les enfermant à des fonctions non reconnues ou à faible valeur ajoutée. En Afrique subsaharienne, elles constituent la majorité de la population, participant aux défis que leurs pays ont eus à relever – quand elles peinent encore à être reconnues. Compte tenu de leurs potentialités, aucun modèle économique pérenne ne saurait cautionner leur absence des politiques publiques afin de valoriser le développement et les initiatives créatrices de richesses.

Les Objectifs du développement durable, adoptés en 2015 par les Nations unies, préconisent une nouvelle approche de la mondialisation et du développement pour les prochaines décennies et plusieurs chapitres concernant la parité du genre (ODD N°5) rappelant la nécessité de l'égalité homme-femme pour accélérer la prospérité. Différentes instances africaines ont affiché leur volonté d'entrer dans le XXI^e siècle, dotées d'une nouvelle « image », basée sur l'engagement collectif d'hommes et de femmes dans la résolution des problèmes nationaux, mais ces am-

bitions sont-elles suivies de transformations profondes et durables ?

Les femmes se sont alignées face à la colonisation, prenant la houe pour construire une indépendance prometteuse d'élimination de la pauvreté, de l'analphabétisme et des injustices. Mais la marche vers leur liberté reste entravée de lents et laborieux progrès, ces soixante années de lutte pour le développement coïncidant avec autant d'années d'exclusion des femmes. Aujourd'hui encore, alors que le fruit de leur travail réduit la pauvreté, elles occupent une place résiduelle dans les actions de développement économique, marginalisées par les canaux officiels, exclues des stratégies nationales et écartées des circuits décisionnels quant aux grands défis du continent.

Depuis l'avènement de modèles de développement imposés par la mondialisation, les africaines ne bénéficient d'aucune considération pour leurs compétences, leurs contributions et leurs réussites économiques, hors de modes de productions qualifiés d'économie « Informelle ».

Elles participent pourtant à la production agricole, à l'organisation des ressources halieutiques, à l'exploitation du patrimoine agro-forestier, à la préservation de l'environnement et à la production de biens et services pour les économies locales et les exportations. Lorsqu'elles volent de leurs propres ailes, les Africaines accomplissent des prouesses. Malgré des législations inégalitaires, des difficultés d'accès au crédit et sans le soutien des acteurs économiques, certaines arrivent à s'imposer en véritables modèles. Selon la BAD, elles représentent en moyenne 27 % des entrepreneurs africains, une avancée remarquable, ce taux étant comme l'un des plus forts au monde.

Le manque d'intégration des femmes repose sur différents facteurs, dont l'accès insuffisant à l'éducation. Malgré des incitations internationales, le taux d'alphabétisation des femmes reste très faible (52 %), selon la Banque mondiale. Les disparités sont flagrantes lorsqu'il s'agit de l'accès à l'enseignement, inhérentes aux normes sociales et culturelles. Nombreux sont les pays dotés d'un Code de la famille défavorable aux femmes, ne leur reconnaissant aucune autorité parentale, un aberration connaissant la contribution des femmes dans l'éducation des enfants !

Les obstacles représentent de véritables freins même pour les plus aguerries d'entre elles. Au Nigeria, deuxième puissance économique du continent, les femmes possèdent 42 % des microentreprises, mais seulement 13.57 % d'entre elles sont des PME, un constat qui démontre que les entraves à l'encontre des femmes sont un véritable manque à gagner pour tous ! L'impact de la parité a, en effet, été démontré et contribuerait à accroître de plus de 12 % le PIB du continent. Alors pourquoi ne pas oser la parité pour libérer le potentiel de croissance de l'Afrique ?

Oser la parité reviendrait à donner aux femmes l'opportunité d'acquérir des compétences indispensables à une insertion professionnelle efficace, en prenant en considération leurs talents et leur rôle moteur, tant au niveau sociétal qu'entrepreneurial. Favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat féminin constituerait, un atout considérable pour l'Afrique, l'augmentation de leurs revenus bénéficiant aux membres de la famille auxquels elles consacrent leurs investissements liés à l'éducation et à la santé des générations futures, comme le souligne la Banque africaine de développement (« Investir

L'ABSENCE DE PARITÉ

Un frein pour le développement de ...

dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique »).

Oser la parité impliquerait de s'écarter d'un système patriarcal qui relègue la femme à un statut inférieur, influant négativement sur les aspects de sa vie sociale et professionnelle. Il conviendrait de privilégier une législation coercitive dans le monde du travail où les femmes restent confinées à des fonctions subalternes tant dans le secteur privé que public. Ces impulsions législatives et institutionnelles obligeraient les opérateurs économiques à respecter leurs obligations légales en matière d'égalité entre les sexes et entraîneraient des rémunérations équitables, et des perspectives d'évolution aussi attractives pour les femmes que pour les hommes, favorisant l'émergence d'un vivier de compétences diversifiées.

Une modeste présence des femmes à des postes de responsabilité limite les perspectives du tissu productif national. Il a été démontré à l'échelle mondiale que les entreprises faisant une place aux femmes dirigeantes affichent une production plus élevée de 53 % par rapport à celles qui n'en comptent pas. Ainsi, l'accès des femmes aux terres et aux décisions des réseaux agricoles augmenterait de 20 à 30 % la productivité du secteur. Inutile de le répéter : les progrès sont notables dans les pays où les entreprises favorisent l'égalité des sexes, à l'instar de la Suède ou de l'Islande qui jouissent de taux de prospérité inégalés, soulignés par le rapport du McKinsey Global Institute (septembre 2015) selon lequel investir dans l'égalité hommes-femmes, engendrerait une hausse de 26 % de PIB au niveau mondial.

Nous avons du chemin à parcourir face à la défiance manifestée envers

ces générations de femmes diplômées, conscientes de leurs atouts, volontaires, entreprenantes et parfois... célibataires. Elles ont surmonté la compétition avec les hommes, en Afrique ou dans de prestigieuses universités occidentales. Elles n'ont aucun sentiment d'infériorité quant à leurs compétences et sont conscientes du rôle de modèles qu'elles représentent pour les générations de filles qui aimeraient voir briser le carcan d'asservissement brandi au nom de la « tradition ». Ces femmes, qui aspirent à des statuts de leadership et savent utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir leurs réussites, ont acquis une influence suffisante pour provoquer des mutations, même dans nos sociétés les plus conservatrices.

Nous ne devons plus, en tant qu'africains, nous satisfaire de voir plus de la moitié des forces vives de notre continent à l'écart des secteurs productifs. Des femmes talentueuses et combattives pourraient être mobilisées en faveur d'un bond économique en Afrique, à supposer que les élites masculines leur accordent davantage de considération et de confiance. Si on leur permettait de s'arrimer au développement, le continent africain détonnerait par ses réalisations !

Mon plaidoyer s'inscrit dans un principe de démocratie et d'État de droit, garant de l'équilibre des genres pour permettre aux femmes de contribuer à l'épanouissement de nos sociétés, tournées vers l'avenir. Lorsque les femmes jouissent davantage d'autonomie financière, elles sont à même de s'engager dans des actions de préservation de la paix, de



stabilité du pays, de réduction des inégalités, de protection et d'éducation d'une jeunesse dont elles sont les mères.

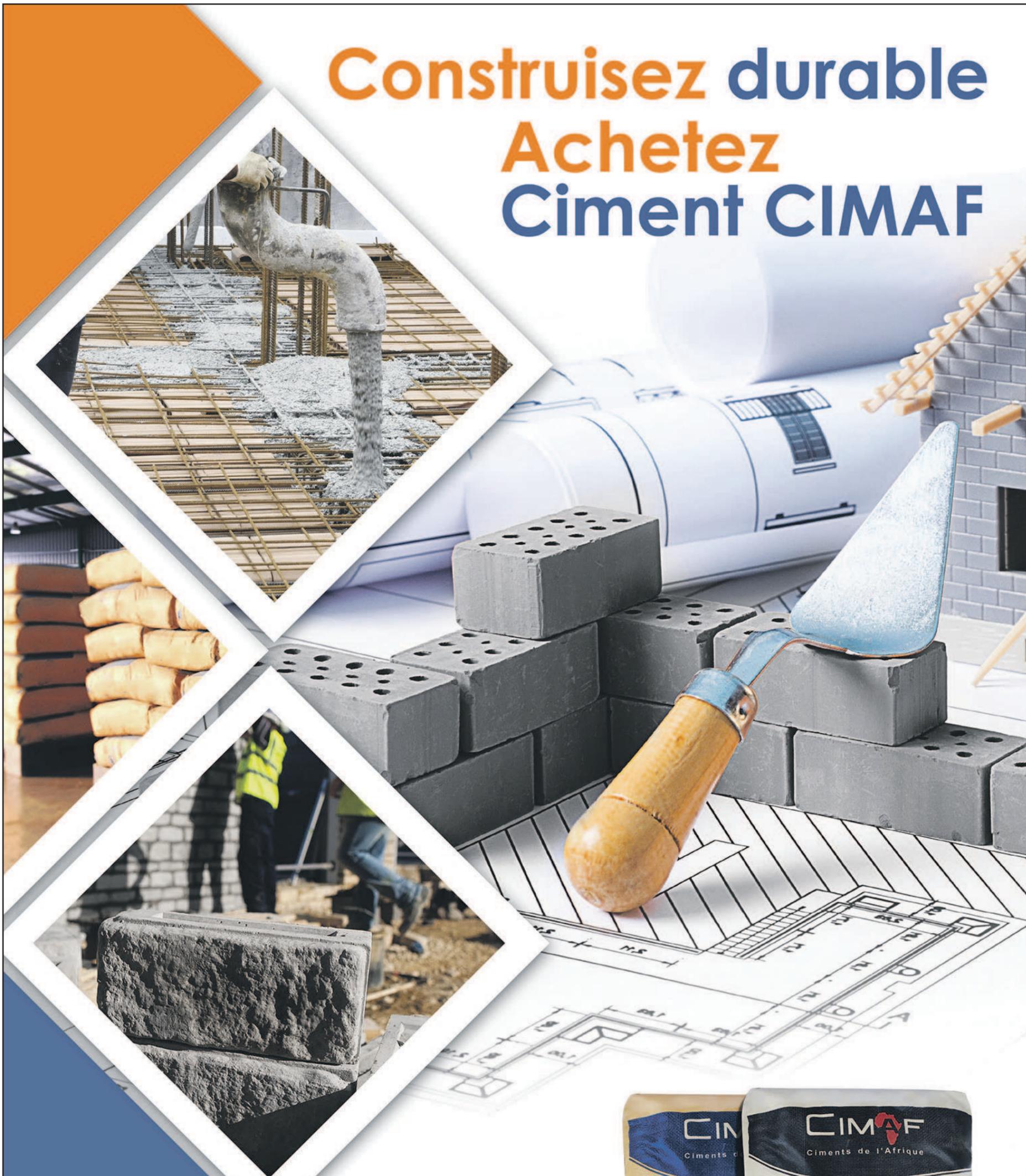
Oser la parité, c'est insuffler une révolution culturelle et intellectuelle capable de faire évoluer le Code de la famille, pour être en adéquation avec la notion d'égalité juridique, un droit fondamental entre les sexes. Ne serait-il pas temps, d'abolir des pratiques inégalitaires telles que la polygamie ou les rites du veuvage qui constituent de véritables goulots d'étranglement dans la transformation de l'Afrique ? Oui, il est temps de miser sur les femmes comme acteurs du changement, de progrès et de développement ! Qu'on leur permette enfin d'élargir les marges de prospérité de nos économies. Aucune énergie féminine ne devrait être ignorée, car c'est ensemble que nous construirons l'Afrique de demain.

Danièle Sassou N'Gusso,
livre *Genre et développement en République du Congo : promouvoir l'égalité homme-femme au profit de la croissance*, l'Harmattan, 2016. Elle dirige la Fondation Sounga au Congo-Brazzaville. www.fondationsounga.org

Construisez durable

Achetez

Ciment CIMAF



- ◆ Livraison rapide
- ◆ SAV et conseil
- ◆ Disponibilité totale



La passion de la construction

Ciment de haute qualité
produit au Congo pour l'Afrique

BRAZZAVILLE
ADRESSE : GARE PV CFCO, EN FACE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE
TEL.: 06 510 75 70

HINDA
ADRESSE : ROUTE DE HINDA, À 100M DU CAMP DE MAKOLA

POINTE-NOIRE
ADRESSE : AVENUE MARIEN NGOUABI, ENCEINTE GARE CFCO DE TIÉ-TIÉ
TEL.: 06 510 20 68

Radisson BLU
M'BAMOU PALACE HOTEL
BRAZZAVILLE

TRU BLU TRU MMWASI

RADISSON BLU PENSE À VOUS POUR LE MOIS DE LA FEMME

MERCREDI 08 MARS – DÉJEUNER & DÎNER (FEU DES SAVEURS)

BUFFET CONGOLAIS – 35.000 XAF / PERSONNE
20% DE RÉDUCTION SUR LES MASSAGES AU SPA
(Réservation en avance obligatoire pour le Spa : 05.803.60.69)

JEUDI 09 MARS – À PARTIR DE 19H00 (TERRASSE)

DÉFILÉ DE SAPE FÉMININE PENDANT L'AFTER WORK DU JEUDI

VENDREDI 31 MARS – DÎNER (SALLE CUVETTE)

SOIRÉE LIPUTA – BUFFET CONGOLAIS
TOMBOLA – DÉGUSTATION DE VIN DE PALME
BILLET D'ENTRÉE – 35.000 XAF / PERSONNE

RADISSON BLU M'BAMOU PALACE HOTEL, BRAZZAVILLE

Avenue Amilcar Cabral Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo

T: +242 05 050 60 60 reservations.brazzaville@radissonblu.com

www.radissonblu.com/hotel-brazzaville

INHUMATION DE TSHISEKEDI AU CIMETIÈRE DE LA GOMBE

La famille biologique et l'UDPS font volte-face

La dépouille mortelle d'Étienne Tshisekedi ne sera pas rapatriée à Kinshasa samedi prochain, a décidé sa famille qui entend renégocier un autre site avec les autorités.

Alors que l'opinion nationale attendait le 11 mars le rapatriement de la dépouille d'Étienne Tshisekedi décédé à Bruxelles le 1er février, la famille de l'illustre disparu vient, contre toute attente, de se rétracter en refusant à ce que le vieil opposant soit inhumé au cimetière de la Gombe. Une volte-face qui a fait tout chambouler au point de contraindre l'exécutif provincial à arrêter les travaux d'aménagement du site qui était censé accueillir le corps du défunt au cimetière de la Gombe. En effet, à la suite du refus de la famille biologique qui s'est alignée sur la position du parti de voir Étienne Tshisekedi être enterré au cimetière de la Gombe comme initialement prévu, l'autorité urbaine a, de ce fait, annulé son arrêté créant un carré spécial dans ce site en faveur du défunt.

Une façon pour la ville de répondre à la demande de la famille qui a fait état du report sine die de l'arrivée à Kinshasa de la dépouille de l'illustre disparu et de son refus de voir le leader de l'UDPS être enterré dans un carré spécial au cimetière de la Gombe. L'autorité urbaine a toutefois déploré les sacrifices matériels et financiers « largement consentis pour l'aménagement des lieux en rapport avec l'accord formel de ladite famille préalablement donné ». Quant au gouvernement, il a pris acte de ce dernier développement tout en maintenant son offre de facilitation d'inhumation sur le territoire de la République démocratique du Congo conformément aux



Arrêt des travaux d'aménagement du site au cimetière de la Gombe

s'aligner sur la décision de l'Hôtel de ville de Kinshasa d'inhumer provisoirement le vieil opposant dans un carré spécial de 14 m de large et 42 m de long au sein du cimetière de la Gombe ? La question taraude les esprits dans la mesure où la position de la famille retarde de plus bel l'inhumation du corps d'Étienne Tshisekedi qui continue à moisir dans un funérarium à Bruxelles. « Nous avons pris cette décision à mon retour de la Belgique car l'ensemble du parti [UDPS] est contre cet endroit (...). Nous nous alignons sur le point de vue du parti. Nous allons négocier avec les autorités pour un autre endroit », a expliqué Mgr Gérard Mulumba, frère cadet du disparu. Sans avancer une nouvelle date du retour du corps d'Étienne Tshisekedi en RDC, le prélat s'est contenté de dire que la famille est en train de renégocier un autre site avec les autorités, sans plus de détails.

Alain Diasso

GEORGES KAPIAMBA

« Le Rassop a été créé par 9 plates-formes »

Pour ce juriste et l'un des signataires de l'acte constitutif de cette méga plate-forme de l'opposition congolaise, des personnalités qui ont apposé leurs signatures dans ce document ne l'ont pas fait à titre personnel mais au nom de leurs groupements respectifs.



Me Georges Kapiamba

Pour rappeler les politiciens congolais, surtout de l'opposition, à l'ordre, face à la situation créée après le décès d'Étienne Tshisekedi, le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) et l'un de signataires de l'Acte de Genval du 10 juin 2016, M^e Georges Kapiamba a rappelé, dans un communiqué du 7 mars, que le Rassemblement des forces politiques et sociales (Rassop) a été créé par Neuf plates-formes à l'issue de la conférence or-

ganisée par le président Étienne Tshisekedi à Genval en Belgique, et non par des individus. Il s'est agi, selon ce juriste, de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), de la Dynamique, du G7, de l'Alternance pour la République (AR), du Front du peuple (FP), de la Majorité présidentielle populaire (MPP), du G14, de la Convention des républicains (CR) et de la société civile (SC).

Me Georges Kapiamba, qui félicite Félix Antoine Tshisekedi et Pierre Lumbi pour leur désignation par consensus en qualité, respectivement, de président de la direction politique et président du Conseil de sages, a noté que l'acte de Genval, matérialisant la création du Rassop, a été signé par les représentants respectifs des dites plates-formes, ainsi que le président Étienne Tshisekedi en sa qualité de président de la conférence. « Aucun signataire ne l'avait fait intuitu personae », a-t-il insisté, mettant ainsi hors jeu tous ceux qui, sans s'appuyer sur leurs groupements politiques respectifs, veulent se donner personnellement une contenance. Pour faire avancer les choses, le président de l'Acaj a vivement recommandé au président de la République et à la majorité présidentielle d'exécuter leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord global et inclusif du 31 décembre 2016 dans le meilleur délai, afin de contribuer à l'organisation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales avant fin décembre 2017.

Lucien Dianzenza

OPPOSITION

Vers un dédoublement du Rassemblement

La division est perceptible dans cette plate-forme où une branche s'oppose à la restructuration du Rassemblement, à la désignation par consensus de Félix Tshisekedi et Pierre Lumbi à la tête de la direction politique et du Conseil des sages du Rassemblement.

C'est un véritable chamboulement ce qui se passe au Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement dont les structures viennent d'être revisitées à la faveur d'une réforme. Depuis le 2 février, en effet, cette plate-forme de l'opposition dispose d'un nouvel organe exécutif avec, à sa tête, deux personnalités triées sur le volet et choisies par consensus. Il s'agit de Félix Tshisekedi et de Pierre Lumbi placés respectivement à la tête de la direction politique et du Conseil des sages du Rassemblement. D'après des sources, les neuf regroupements politiques signataires de l'accord de Genval, acte fondateur du Rassemblement, ont porté leur choix sur ces deux personnalités qu'ils estiment être en mesure de parachever le combat politique mené de son vivant par le « leader maximo » Étienne Tshisekedi décédé le 1er février à Bruxelles.

Tous ceux qui se sont opposés à la restructuration de la plate-forme ont été vite contraints de s'incliner devant la nouvelle configuration d'un leadership à deux tel qu'acté par la majorité des membres. On explique que le président du Rassemblement engagera la coalition auprès des tiers alors que le président du comité des sages assumera, dans le cadre de la mise en application de l'accord du 31 décembre, les fonctions du président du Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) qu'occupait Étienne Tshisekedi avant son décès. Cependant, une frange des cadres de cette plate-forme cristallisée autour de Lisanga Bonganga récuse la désignation de Pierre Lumbi à la présidence du Conseil des sages du Rassemblement au motif que c'est

un « Kabiliste » pur sang ayant rejoint l'opposition pour la dynamiser. Ex-conseiller spécial en matière de sécurité de Joseph Kabila (2011-2015) et l'un des sept frondeurs du G7 ayant quitté la majorité pour dénoncer les manœuvres du chef de l'Etat à s'accrocher au pouvoir, Pierre Lumbi est contesté à la tête du Conseil des sages du Rassemblement.

Poussant l'outrecuidance à l'extrême, les contestataires affiliés essentiellement à la Dynamique de l'opposition (aile Kiakwama), un des regroupements politiques les plus en vue au sein du Rassemblement ont, de leur côté, désigné par consensus Joseph Olengankoy comme président du Conseil des sages. Pour eux, la désignation de Pierre Lumbi à la tête de cette structure s'est faite en violation de textes fondateurs du Rassemblement. Réponse du berger à la bergère, une autre aile de la Dynamique cette fois dirigée par Martin Fayulu a, quant à elle, reconnu la désignation de Félix Tshisekedi et de Pierre Lumbi à la tête du Rassemblement.

Sans attendre, la nouvelle direction du Rassemblement a été reçue au lendemain de sa désignation par les évêques catholiques au Centre interdiocésain. Ces derniers ont pris acte de la désignation du tandem Félix Tshisekedi-Pierre Lumbi à qui ils ont remis la lettre désignant le Premier ministre laissée par Étienne Tshisekedi qui devrait être remise au président Joseph Kabila au nom de la plate-forme. Le nouveau président du Rassemblement a indiqué qu'ils vont « prendre rendez-vous avec le président Joseph Kabila pour lui remettre cette lettre ». Notons, par ailleurs, qu'une nouvelle instance, à savoir le comité de coordination, a été créée dans la foulée de la restructuration du Rassemblement qui, dorénavant, va se doter de trois vice-présidents et quatre coordonnateurs adjoints. De quoi trouver de la place pour tout le monde !

A.D.

BANQUE

Des projets de lois bloqués au Parlement

Le ministère des Finances et la Banque centrale du Congo (BCC) accentuent leur pression sur la représentation nationale et la présidence de la République pour l'adoption et la promulgation dans les meilleurs délais des lois applicables au Système national de paiement. Sur le terrain, fait remarquer un expert, les pratiques financières évoluent plus vite que le cadre réglementaire du pays.

La modernisation du système national de paiement va permettre le règlement en temps réel des paiements avec les détails électroniques des transactions financières. Il s'agit d'une étape importante, surtout en cette période de progression rapide de la monétique. Avec un système amélioré, il est possible d'accélérer l'inclusion financière de masse. En effet, il est indispensable d'élargir le service bancaire auprès des populations sous-bancarisées et, par

conséquent, sous-fiscalisées.

Concrètement, une telle politique devrait améliorer la prestation des services mobilisateurs des recettes de l'Etat. On parle d'un coup de pouce dans la collecte, la comptabilité et le décaissement des fonds. Ces dernières années, la RDC est engagée dans un projet de développement de ses infrastructures financières et marchés. Ce processus prend en compte, dans l'une de ses composantes, la modernisation de l'infrastructure de paiement pour arriver à promouvoir l'inclusion financière de masse. Il s'agit d'un projet appuyé financièrement par la Banque mondiale à hauteur de 30 millions de dollars américains. Pour la BCC, la modernisation des systèmes financiers est entrée dans une phase décisive pour son lancement effectif. La balle est dans le camp du Parlement.

Laurent Essolomwa

INSÉCURITÉ DANS LES ZONES MINIÈRES

Une réponse musclée des forces de sécurité dans l'est de la RDC

C'est un joli coup de filet réalisé par la Police nationale congolaise dans la partie orientale du pays. Cinq des vingt assaillants responsables de l'attaque contre le personnel de la société minière Banro sont sous les verrous. Par ailleurs, deux autres bandits arrêtés sont accusés du meurtre d'une femme cambiste à Bukavu, la capitale du Sud-Kivu.

Le point de presse du week-end de la police provinciale du Sud-Kivu s'est voulu d'abord rassurant sur les dernières avancées dans la traque des malfaiteurs qui continuent à écumer l'est de la RDC. Quelques jours seulement après la confirmation par le ministère français des Affaires étrangères de l'enlèvement d'un de ses ressortissants œuvrant au sein de la société canadienne Banro, les policiers sont déjà sur une piste en béton.

Cinq bandits sont actuellement arrêtés sur la vingtaine qui a participé à cette opération sanglante. En effet, il y a eu trois policiers tués lors des échanges de tirs. Les premiers recoupements permettent déjà d'identifier ces bandits comme les membres d'un

groupe armé très actif dans la plaine de la Ruzizi. Mais le vendredi dernier, les instances provinciales de la Police nationale ont annoncé également une autre bonne nouvelle. Elles viennent de mettre la main sur les présumés assassins jusque-là en cavale d'une cambiste à Bukavu. Cette femme a été tuée à la fin du mois de février provoquant un malaise général dans la province. Cet énième meurtre a contribué à relancer le débat sur la montée de l'insécurité dans l'est de la RDC. Enfin, les forces de l'ordre ont réussi à mettre la main sur deux des bandits armés qui sévissaient ces dernières semaines à Bukavu. Comme mesures conservatoires pour baisser l'insécurité, il a été décidé d'interdire la circulation des motos après 18h30. Il s'agit d'empêcher son utilisation par les bandits pour s'évanouir dans la nature lors des poursuites. Notant qu'une mesure similaire a été arrêtée à Kinshasa pour les mêmes motifs mais son application continue de poser problème en raison de la disponibilité des moyens de transport pour desservir les zones reculées de la ville.

Laurent Essolomwa

JUSTICE

L'auteur des appels téléphoniques malveillants dirigés contre Lambert Mende condamné à Paris

Une première dans les relations judiciaires entre Paris et Kinshasa : un « combattant », auteur d'injures et de menaces téléphoniques anonymes contre le ministre congolais Lambert Mende, condamné par le tribunal de Grande instance de Paris.

Il y a quelques mois, un inconnu s'amusait à insulter et menacer régulièrement de mort par des appels téléphoniques et messages SMS anonymes le ministre congolais de la Communication et Médias, Lambert Mende Omalanga. Contacté par le ministre, l'ambassade de la RDC à Paris a chargé un de ses avocats de déposer une plainte contre inconnu en bonne et due forme auprès du parquet de Paris. L'enquête menée par la police française a permis d'établir que l'auteur desdits appels et messages était un certain François Tshiakala, un Congolais vivant en France, qui a été cité à comparaître dans l'affaire « Ministère public contre Tshiakala » le 28 février à 9 heures au Tribunal de Grande instance de Paris.

Alors que dans sa déposition initiale devant la police, le prévenu François Tshiakala avait justifié ses agissements par des motifs politiques, à l'audience, il a tenté maladroitement d'en donner partiellement un sens « passionnel », affirmant que le différend entre le ministre congolais et lui trouverait son origine dans un problème de mœurs. Cette contradiction flagrante a énervé autant le mi-

nistère public que la présidente des céans. Acculé, Tshiakala a fini par reconnaître avoir agi en tant que « combattant » et « résistant » contre le pouvoir en place à Kinshasa, tout en niant avoir proféré des menaces de mort à l'encontre du ministre. L'avocat du ministre Lambert Mende a, pour sa part, soutenu que les faits, constants et établis, étaient graves, notamment au vu du statut de la victime de ce harcèlement téléphonique. Après débats et délibérations, François Tshiakala a été reconnu coupable d'appels téléphoniques malveillants et condamné, pour cette raison, à une peine d'emprisonnement de 3 mois avec sursis et à verser à la partie civile (ministre Lambert Mende) une somme de mille euros à titre des dommages-intérêts. Après le prononcé du jugement, la présidente du Tribunal de Grande Instance de Paris a prévenu François Tshiakala qu'en cas de réitération de ses agissements envers le ministre, il subirait une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme sans autre forme de procédure. Le ministre Lambert Mende qui s'est félicité de cette décision a chargé son avocat ainsi que l'ambassadeur de RDC à Paris de reverser les mille euros de ses dommages-intérêts à une œuvre de bienfaisance active dans la communauté congolaise de France.

A.D.

BLOCAGE POLITIQUE EN RDC

L'Union européenne envisage de nouvelles sanctions

L'organisation européenne demande au gouvernement congolais d'appliquer l'accord du 31 décembre qui devrait déclencher le processus d'une alternance démocratique et pacifique du pouvoir.

Les ministres des Affaires étrangères des vingt-sept pays membres de l'Union européenne (UE) s'étaient retrouvés le 6 mars à Bruxelles en conseil des ministres. La situation en RDC était passée au peigne fin au cours de cette rencontre sanctionnée par un communiqué dans lequel les États membres ont recommandé aux autorités congolaises d'appliquer l'accord du 31 décembre qui devrait déclencher le processus d'une alternance démocratique et pacifique du pouvoir. Pour l'UE, l'accord de la Saint-Sylvestre représente la seule voie pour asseoir la légitimité nécessaire aux institutions qui devraient gérer la transition, y compris celle de

la présidence. L'institution européenne est d'avis que « ni la disparition du leader de l'opposition Étienne Tshisekedi, ni la situation sécuritaire ne doivent offrir de prétexte pour remettre en question ce processus qui doit mener à une alternance démocratique et pacifique du pouvoir ».

L'UE exhorte à « l'urgence de la mise en œuvre effective de l'accord par toutes les parties prenantes, en particulier la majorité présidentielle afin d'aboutir aux élections avant la fin de 2017 et donc à une pleine légitimité constitutionnelle ». Et le communiqué de rappeler que « la crise institutionnelle, sécuritaire et socioéconomique profonde que traverse le pays ne peut être maîtrisée que par une mise en œuvre intégrale de l'accord du 31 décembre 2016 et par la Constitution d'un gouvernement disposant de suffisamment de lé-

gitimité pour mener le pays aux élections. Des avancées concrètes sont impératives, en particulier la nomination urgente du Premier ministre issu du Rassemblement ». Les ministres des affaires étrangères ont, par ailleurs, plaidé pour la « mise en œuvre des mesures de décrispation telles que la libération des prisonniers politiques, la fin immédiate des maltraitances qu'ils subissent, la fin de l'intimidation et des arrestations arbitraires des opposants et activistes citoyens, et l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires politiquement motivées ».

Faisant état de violations graves des droits de l'Homme commises par les milices locales dans les provinces du Kasai, l'UE envisage par ailleurs de nouvelles sanctions à l'encontre des forces de l'ordre et des autorités si le blocage politique et ainsi que les violences se poursuivent.

Alain Diasso

RDC

La Sales Academy de Belgique ouvre une école de vente

Il s'agit de la première école de formation pratique à la vente créée en RDC. La Sales Academy s'est associée à la société Metanasis pour lancer cette première école.

L'objectif de l'école ouverte à Kinshasa est d'offrir une accessibilité à une formation commerciale de qualité aux entreprises congolaises pour permettre aux commerciaux de vendre mieux et plus, explique Thibaut Deckers, fondateur et directeur général de la Sales Academy. Cette dernière s'est associée à l'ISC Kinshasa pour organiser des formations interentreprises pour les commerciaux et le management commercial. A cet effet, une conférence formation afterwork destinée aux commerciaux sera organisée le 10 avril à la salle de spectacle Wallonie Bruxelles sur le thème « Boostez votre chiffre d'affaires en 2017 ». Une autre session sur le même thème et destinée aux managers sera organisée le 11 avril au même endroit. « La rencontre permettra d'échanger sur les nouveaux enjeux et les besoins des entreprises. Pour les formations en intra-entreprise, nous continuerons à nous rendre disponibles dans les entreprises pour créer des formations sur mesure et adaptées aux besoins des forces de vente des entreprises. Ce projet ambitieux de formation pratique de la vente a pour ambition de construire un pont adapté entre notre structure de formation européenne et les entreprises congolaises. Il s'agit de créer une structure solide, avec des formations récurrentes données par des experts et profitables à tous », explique Thibaut Deckers.



Les premiers candidats certifiés de la Sales Academy en RDC

Former des vendeurs aguerris

Selon ce dernier, grâce à une formation interactive avec des mises en situation, des jeux de rôles et des exercices pratiques, les vendeurs sont beaucoup plus aguerris et efficaces. En effet, précise-t-il, ils comprendront et maîtriseront les différents éléments essentiels de la vente ainsi que les techniques spécifiques. « Ces formations apportent aux entreprises une réelle valeur ajoutée et un retour sur investissement évident. Leurs collaborateurs commerciaux sont mieux préparés à aller sur le terrain ; ils sont plus performants et donc plus motivés ; ils réalisent de meilleurs résultats en termes de chiffre d'affaires et de marge ; ils obtiennent un niveau de satisfaction plus élevé de leurs clients et ils donneront une meilleure image de leur employeur », indique le fondateur et directeur de la Sales Academy. Actuellement, la Sales Academy dispense des formations un peu partout en Belgique et dans le secteur bancaire à Kinshasa et à Lubumbashi. « La collaboration avec le cabinet de formation

Metanasis belgo-congolaise a tout de suite été une évidence, vu leur grande expérience dans la formation en RDC. Pour ce projet précisément, nous pourrions l'étendre à d'autres provinces si celles-ci nous le permettent », Thibaut Deckers.

Sales Academy, une référence en Belgique

La Sales Academy, en partenariat avec ICHEC-Formation continue, est la première école en Belgique qui consacre toute son attention et son expertise à la formation pratique de la vente. Elle encadre et s'adresse aux vendeurs juniors, aux vendeurs avec de l'expérience et aux managers vente ou futurs managers vente avec des formations sur mesure pour chaque groupe cible. En l'espace de deux années seulement, la Sales Academy a formé plus de 1000 commerciaux et donne des formations dans plus de 100 entreprises de secteurs aussi variés que l'IT, l'automobile, le secteur bancaire, le retail, le télécom, la grande distribution et même le secteur médical. La Sales Academy est également partenaire de la chambre de l'industrie et du commerce à Bruxelles (Becci).

Patrick Ndungidi

AÉROPORT INTERNATIONAL DE N'DJILI

Les équipements d'aide à l'atterrissage mis aux standards de l'OACI

Le calibrage en vol de ces matériels installés au sol, qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de transport multimodal (PTM) à la RVA, a consisté à fiabiliser leur fonctionnement de telle manière à donner aux aéronefs des informations et coordonnées exactes sur la situation de l'axe de la piste, de la pente, la distance et le point d'atterrissage sur l'aéroport.

deux jours durant, du 22 au 23 février, la piste de l'Aéroport international de N'djili et parcouru l'espace aérien de la ville-province de Kinshasa afin de s'assurer du bon fonctionnement des matériels installés au sol à l'aéroport et enregistrer les données et coordonnées exactes de la piste afin de bien positionner l'antenne ILS (glide). « Pour que ces instruments donnent des informations précises d'alignement pour l'atterrissage, l'avion laboratoire a amené les techniciens à bien fixer l'axe de la piste

duite sur l'aéroport, le pilote suivra les indications données par les émetteurs et pourra amorcer le processus d'atterrissage en toute sécurité. « C'est ce qui constitue une avancée technologique énorme pour l'Aéroport international de N'djili », a affirmé avec satisfaction le commandant de l'aéroport, Georges Tabora Afata, qui a également salué le partenariat Banque mondiale - gouvernement congolais pour l'acquisition et la mise à niveau des matériels d'aide à la navigation.

L'Aéroport international de N'djili, rappelle-t-on, a déjà eu à enregistrer plusieurs cas des diversions et d'attentes des aéronefs dans le ciel à cause du mauvais temps. Les anciens équipements n'étant plus fiables parce qu'ayant été calibrés il y a longtemps, les aéronefs étaient souvent obligés soit d'attendre ou de dégager sur un autre aéroport. « Cela constituait un manque à gagner énorme pour la compagnie qui fait diversion et pour la RVA », a regretté le commandant Tabora, qui se réjouit de ces acquisitions et de leur calibrage qui feront que le mauvais temps à l'atterrissage à l'Aéroport international de N'djili ne soit plus un handicap pour les aéronefs. Aujourd'hui, a-t-il rassuré, l'Aéroport international de N'djili assure sur la sécurité de la navigation des aéronefs. Même pendant le mauvais temps, les avions peuvent atterrir en toute sécurité.

Les équipements d'aide à l'atterrissage installés dans l'Aéroport international de N'djili à Kinshasa, sur financement du Projet de TPM par son Unité de projet basée à Kinshasa (UPK) au bénéfice de la RVA, s'inscrivent dans le cadre de la Composante 2 du Projet, qui consiste à renforcer la performance opérationnelle des entreprises publiques et à améliorer leur gouvernance.

Lucien Dianzenza



Remise du certificat de calibration au commandant de l'Aéroport international de N'djili, Georges Taboraphoto CEPTM

La Régie des voies aériennes (RVA) a procédé, fin février, au calibrage en vol de ses équipements d'aide à l'atterrissage selon les normes de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) sur financement de la Banque mondiale. À la fin de l'exercice technique, le 23 février, un certificat de calibration a été remis au commandant de l'Aéroport international de N'djili. Ces travaux ont été réalisés par les experts de la société sud-africaine Flight Calibration Service qui ont travaillé pour le compte de la firme Thales, contractante du marché de fourniture des aides à la navigation.

Un test réussi

L'équipe de la société sud-africaine, à bord d'un avion laboratoire, a survolé

par rapport aux informations que donneront les équipements afin de faciliter toutes approches pour l'atterrissage des aéronefs. Chaque année, la RVA devra se soumettre à cet exercice technique pour calibrer son antenne VOR/DME et son antenne ILS/DME tous les six mois », a expliqué le chef de division technique de la RVA, Thomas Darabu Lubinga. Cette opération, dit-on, consiste à fiabiliser les fonctionnements des matériels installés au sol, de telle manière que les aéronefs aient des informations et coordonnées exactes sur la situation de l'axe de la piste, de la pente, la distance et le point d'atterrissage sur l'aéroport. En cas de mauvais temps ou même de visibilité totalement ré-

DIVISION 1/ZONE OUEST

DCMP domine Shark XI FC, Vetu bat FC MK à Matadi

Avec un succès étonnant certes, mais précieux sur Shark XI FC, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) s'installe provisoirement dans le fauteuil du leader de la zone de développement ouest du championnat national de football.



Ricky Tulengi (devant le ballon) unique buteur du match DCMP-Shark XI FC (Papy Ngandu photographe DCMP)

Le DCMP occupe provisoirement la tête du classement de la zone de développement ouest du championnat national de football avec un total de 41 points glanés. En effet, les Immaculés de Kinshasa ont battu, le 5 mars au stade Tata-Raphaël de la Kethule de Ryhove, les Requins Bleus de Shark XI FC par un but à zéro, en match comptant pour la 18e journée. L'unique but des joueurs d'Otis Ngoma a été inscrit à la 56e minute par Ricky Tulengi.

« Nous avons fait une bonne deuxième période, avec un bloc médian solide et un respect des principes. Je félicite mes joueurs pour ce résultat, la première place actuelle nous importe peu, le plus important c'est d'être parmi les trois premiers de la zone de développement pour la qualification au Play-Off », a déclaré l'entraîneur Otis Ngoma. DCMP est donc premier, en attendant le dernier match de l'AS V.Club (40 points) contre Racing Club de Kinshasa. Programmé le 4 mars, cette rencontre a été renvoyée à une date ultérieure. Notons que le même dimanche au stade Damar à Matadi, le club local de Vetu Club a battu le FC MK de Kinshasa par un but à zéro, une réalisation de Mwila en deuxième période.

Toujours dans le cadre de la 18e journée de la zone de développement ouest, l'AS Dragons/Bilima a battu, le 3 mars, au stade Tata-Raphaël, le FC Renaissance du Congo par un but à zéro. Bukasa a offert la victoire aux Monstres de Kinshasa en inscrivant le seul but de la partie à la 85e minute sur une passe décisive de Mindeke. Mais ce succès de Dragons/Bilima ne change pas la configuration du classement. Renaissance du Congo conserve la troisième place qualificative avec 32 points en 18 rencontres et Dragons est cinquième avec 26 points.

Au classement, DCMP compte donc 41 points, premier devant V.Club (40 points et un match en retard). Le FC Renaissance du Congo a totalisé 32 points avec un match en retard. Le Racing Club de Kinshasa dispose de 2 points et un match en retard. Dragons est cinquième 26 points, devant Vetu Club (25 points). Le FC MK se retrouve à la septième position avec 23 points, talonné par Shark XI FC (22 points et un match en retard), Rojolu (16 points) et Ndombe, lanterne rouge avec 1 point.

Dans la zone centre sud, CS Don Bosco a battu, le 5 mars, à Lubumbashi Sa Majesté Sanga Balende par un but à zéro. Dibumba a dominé New Soger par la même marque d'un but à zéro. Dans cette zone, les trois qualifiés pour le Play-Off du championnat national sont déjà connus : TP Mazembe (vainqueur le jeudi de Lubumbashi sport par 4-0), SM Sanga Balende et CS Don Bosco. Dans la zone est, l'OC Muungano a battu, le 4 mars, au stade de la Concorde de la commune de Katudu à Bukavu (province du Sud-Kivu) le CS Makiso de Kisangani par deux buts à zéro. Raoul Byamungu a inscrit les deux buts des Olympiens de Muungano. Dans cette zone de développement, Muungano et Bukavu Dawa sont sur le point d'accéder au Play-Off.

Martin Engimo

SÉCURITÉ URBAINE

Le « gourou-député » Ne Muanda Nsemi s'est rendu à la police

Le chef spirituel du mouvement politico-religieux Bundu dia Mayala (BDM) - recherché par la justice notamment pour outrage au chef de l'Etat et incitation à la violence - et son épouse ont été capturés par la police le 3 mars dans la soirée au terme de trois semaines de siège devant son domicile à Kinshasa.

Le feuilleton Ne Mwanda Nsemi, chef spirituel du mouvement politico-religieux Bundu dia Mayala (BDM), vient de connaître son dénouement après la reddition le 3 mars de l'intéressé qui s'est finalement livré à la police avec son épouse. C'était à la suite d'un assaut en règle lancé par la police contre sa résidence en chantier située dans le quartier huppé de Ma Campagne d'où il s'était retranché avec plusieurs dizaines de ses adeptes. Après près de trois semaines de siège devant le domicile du gourou qui se servait de ses adeptes comme bouclier humain, la police a décidé de mener cette opération pour non seulement mettre la main sur lui, mais aussi pour libérer les hommes et les femmes qu'il tenait en captivité et mener une perquisition à l'intérieur de sa maison. On parle de près de deux cent cin-

quante personnes qui se terraient dans la résidence du député et dont les conditions d'hébergement se détérioraient au jour le jour.

C'est un véritable raid, selon les règles de l'art, que la police a mené ce 3 mars, non sans avoir pris quelques précautions d'usage notamment en évacuant dans la matinée les civils dans l'environnement immédiat de la maison du chef spirituel. Toutes les entrées menant vers l'avenue Benseke étaient bloquées au passage de voitures. Plusieurs dizaines de policiers antiémeutes, armés de fusils d'assaut ont, à coup d'armes automatiques et de grenades lacrymogènes, forcé l'entrée de la résidence inachevée tout en essayant quelques jets de pierre de la part des « Makesa », les miliciens de Bundu dia Kongo qui leur opposaient une résistance. L'attaque lancée dans la matinée s'est terminée à la tombée de la nuit lorsque le député-gourou qui s'était retranché dans sa chambre à coucher s'est rendu compte que ses hommes ont commencé à se rendre à la police. Pris en tenaille et abandonné par les siens dans un sauve-qui-peut général qui trahissait la débâcle d'une milice désagrégée et

en manque de ressources, Mwanda Nsemi s'est finalement rendu avec son épouse. D'un air fatigué et débraillé, le gourou s'est livré à la police sans broncher ni piper un seul mot. Combien y a-t-il eu des victimes dans cette opération lorsqu'on sait que les habitants des maisons environnantes ont pu entendre des détonations des coups d'armes à feu qui ont duré de longues heures ? A ce sujet, la police est restée muette se refusant de donner le bilan humain de cette attaque. Accusé d'outrage contre la personne du chef de l'Etat, d'incitation à la violence et d'implication dans une série d'attaques meurtrières dans le Bas-Congo, Ne Mwanda Nsemi devra répondre des griefs mis à sa charge à travers une procédure judiciaire qui ne pourra être mise en branle qu'après la levée de son immunité parlementaire. Rappelons que Ne Muanda Nsemi (originaire du Kongo-central et député élu de Kinshasa) avait appelé récemment sur une vidéo postée sur Internet à l'insurrection contre le pouvoir de Joseph Kabila tout en enclenchant la chasse aux Congolais d'origine rwandaise.

Alain Diasso

ENTREPRENEURIAT

La formation CCIAM pour dirigeants d'entreprises lancée dans la ville côtière

Dans le cadre du projet intitulé « Le Parcours de l'entrepreneur », clé pour une montée en compétences dans les domaines de la gestion, du management et de l'organisation, une formation a été ouverte le 7 mars à la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de Pointe-Noire à l'intention des chefs et dirigeants d'entreprise.

Financée par l'Agence française de développement (AFD), cette formation bénéficie de l'appui de la conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (APCCAF) et de la Chambre de commerce et d'in-

dustrie de Nantes Saint-Nazaire (France). La formation se tient dans le cadre du compagnonnage consulaire qui vise à renforcer la gouvernance, les services d'appui et de formation de la CCIAM.

Le dispositif « Parcours de l'entrepreneur » est la réponse aux difficultés qui entravent l'essor des entreprises congolaises. Elles vont de l'absence d'une vision au défaut d'un management efficace des équipes en passant par une mauvaise qualité du dialogue avec les banques ou les donneurs d'ordres. « Le dispositif Parcours de l'entrepreneur s'est voulu donc une réponse à ces problématiques parce qu'il ambitionne de favoriser une montée en compétences de ces dirigeants dans les domaines de la



Une vue de la salle pendant la formation sur le Parcours de l'entrepreneur /Crédit photo «Adiac»

gestion, du management et de l'organisation, bref de leur offrir, forts de leur statut de fer de lance de la transformation de leur organisa-

tion, une vision, un cap et une boussole. C'est pourquoi cette formation met prioritairement l'accent sur l'identification de la personnalité du dirigeant en tant que manager », a dit Laurent Tchissambou, vice président de la Chambre consulaire de Pointe-Noire. Et d'ajouter : « Sans pour autant céder à l'autosatisfaction, l'accompagnement que nous mettons sur la rampe de lancement est à notre sens plein de promesses. Cette conviction nous vient de son appui par l'AFD qui n'a pas hésité à assurer la subvention de trois promotions cette année. Cette promotion nous la tenons aussi de l'expertise engagée par la Chambre de commerce, d'industrie de Nantes Saint-Nazaire et le consultant local chargé de l'ingénierie de la formation ». Trois promotions de 10 à 12 dirigeants d'entreprises, responsables d'un site de production et cadres de direction, sont ciblées par le projet lancé avec la première promotion. Cette formation-action qui va durer 6 mois étalonnée sur vingt journées va comporter 10 modules parmi lesquels la gouvernance de l'entreprise, le rôle et le leadership du dirigeant, les orientations stratégiques et leur mise en place, le projet d'entreprise, à savoir le formaliser et le présenter, le déve-

loppement commercial, etc. Des formations administrées par des praticiens de l'entreprise qui s'assurent que les dirigeants mettent en œuvre les objectifs pédagogiques. Un suivi sera également effectué sur chaque entreprise par un conseiller de la CCIAM. « Mais si le doute n'est pas permis sur la viabilité des perspectives de ce dispositif, l'exigence envers nous-mêmes gagnerait à être la règle intangible. Exigence des formateurs qui devraient se surpasser pour être à la hauteur des attentes des dirigeants d'entreprise. Exigence de dirigeants d'entreprises qui devraient s'illustrer par un investissement sans management. Exigence des équipes de la Chambre consulaire de Pointe-Noire dans le suivi de la mise en œuvre de cette formation. Notre contexte économique nous interpelle. Il nous interpelle d'autant plus qu'il est plombé par une certaine morosité. Or, il est prouvé qu'en pareilles circonstances, seuls les dirigeants dotés de meilleurs leviers d'action parviennent à tirer leur épingle du jeu », a renchéri le vice-président de la Chambre consulaire. Signalons qu'au terme de la mission d'évaluation des besoins des entreprises menée en juin 2015, plusieurs besoins ont été identifiés auprès des dirigeants d'entreprises, à savoir formaliser la vision stratégique de leur entreprise, être capable de présenter leurs projets de développement à un banquier ou à un donneur d'ordres, intégrer les bases de la gestion d'entreprise, mettre en place les tableaux de bords financiers et commerciaux, manager efficacement les équipes, se mettre en capacité de contractualisation avec les partenaires étrangers sur les volets techniques et technologiques. La première phase du projet financé par l'AFD prend fin courant deuxième semestre de 2018.

Hervé Brice Mampouya

DISPARITION

Dr Fulgence Ibombo Gakosso a tiré sa révérence

Le premier secrétaire du bureau exécutif du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, Dr Fulgence Ibombo Gakosso, est décédé le 4 mars à son domicile au quartier Raffinerie à Pointe-Noire.

C'est avec une grande émotion que les habitants de Pointe-Noire ont appris la disparition brutale du Dr Fulgence Ibombo Gakosso. La tristesse a été à son comble à l'annonce de cette douloureuse nouvelle le samedi 4 mars en matinée. Responsable n° 1 du Club 2002 PUR dans l'arrondissement 2 Mvou Mvou, Fulgence Ibombo Gakosso a été tête de liste aux dernières élections locales dans cet arrondissement qui a vu être élus plusieurs conseillers de ce parti à l'Assemblée locale. Très proche des milieux juvéniles par ses actions et son altruisme, Fulgence Ibombo Gakosso a longtemps incarné cette jeunesse dynamique et entreprenante. Il fut gérant de la pharmacie sympathique, peu après après ses études universitaires



Dr Fulgence Ibombo Gakosso crédit photo «Adiac»

ponctuées par un doctorat en pharmacie décroché à l'académie de Kharkov en Ukraine.

Hervé Brice Mampouya



KACC recherche pour son client, un important groupe de la distribution pharmaceutique, fortement implanté en Afrique, son Responsable Commercial

Basé à Brazzaville, sous la responsabilité du Directeur Général, et en collaboration avec le Responsable d'Agence, vous élaborerez avec la Direction Générale la politique commerciale et la mettez en œuvre.

Vos principales activités seront :

- Entretenir les Relations Clientèle :
 - * Visiter régulièrement les clients et prospects et assurer le suivi des visites
 - * Collecter les besoins, y répondre, proposer un conseil et une assistance
 - * Accompagner les créations et transferts d'office
- Assurer le développement commercial :
 - * Définir et mettre en œuvre la politique et les conditions commerciales
 - * Développer le portefeuille clients et le CA
 - * Déployer les partenariats avec les laboratoires (promotion)
 - * Analyser les chiffres de vente et proposer des actions d'animation et de développement des ventes
 - * Assurer une veille concurrentielle et être force de proposition auprès de la Direction Générale
- Assurer le reporting commercial :

- * Etablir un reporting commercial mensuel complet
- * Remonter les réclamations dans l'outil de suivi client

Titulaire d'un Bac+3 minimum (ou équivalent), vous avez une expérience de 5 ans sur un poste à responsabilité et dans le domaine commercial. Vous maîtrisez les techniques de vente, marketing et d'animation commerciale. Vous faites preuve de rigueur et d'organisation. Vous avez de réelles aptitudes relationnelles, une bonne capacité d'adaptation et de réactivité. Vous avez un esprit d'initiative et d'innovation. Maîtrise de la bureautique indispensable, la connaissance du secteur de la santé serait un plus. Des déplacements à Pointe Noire réguliers seront à prévoir.

Vous vous reconnaissez dans ce profil, envoyez votre candidature (CV avec photo + lettre de motivation) sous la référence 2017-122-RC-KACC à l'adresse suivante : carriere@kac-congo.com

Les candidatures incomplètes seront automatiquement écartées du processus.

OFFRE D'EMPLOI

Le cabinet dentaire SEMINET sis au 2ème étage de l'Immeuble CNSS, recherche une (1) secrétaire médicale bilingue (Français-Anglais) jeune diplômée même sans expérience professionnelle.

La candidate retenue suivra une formation de secrétaire médicale au sein du cabinet. Adressez votre lettre de motivation et CV détaillé muni d'une photo au cabinet dentaire SEMINET ou par mail: secretariat-bzv@cdseminet.com.

Pour plus de précision appeler au 06 683 15 14105 551 42 96.

Le cabinet dentaire SEMINET sis au 2^e étage de l'immeuble CNSS, recherche une (1) infirmière jeune diplômée même sans expérience professionnelle.

La candidate retenue suivra une formation d'assistante dentaire au sein du cabinet.

Adressez votre lettre de motivation et CV détaillé muni d'une photo au cabinet dentaire SEMINET ou par mail: secretariat-bzv@cdseminet.com.

Pour plus de précision appeler au 06 683 15 14105 551 42 96.

EDUCATION INFORMELLE

Plus de 4 171 enfants inscrits dans les écoles ORA du département de la Likouala

Cofinancées dans le département de la Likouala par l'Unicef, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Union européenne, en partenariat avec le gouvernement congolais, les écoles ORA (Observer, Réfléchir, Agir) attirent de plus en plus les enfants autochtones

Selon les récentes statistiques, 4 171 élèves dont 1 971 filles et 2 200 garçons sont enrôlés cette année dans les écoles ORA de la Likouala qui sont au nombre de 44. A cause de leur mode de vie, ces élèves à présent forment un effectif légèrement réduit de 3 192 élèves dont 1 444 filles et 1 748 garçons. Il s'agit, en effet, de deux années préparatoires, à la fin desquelles

les enfants sont censés rejoindre le CEI.

« Quand ils vont dans le système classique, ils tiennent. S'il est vrai qu'il y a encore du travail à faire, les efforts actuels ne sont pas vains : plus de 350 enfants ex-ORA ont intégré le système éducatif formel et sont suivis régulièrement. Au vu des effectifs grandissants d'année en



Les cantines scolaires après l'école ; crédit photo Adiac

CAN U-20

Quatre concurrents pour un titre

Zambie-Afrique du sud puis Sénégal-Guinée : telles sont les affiches des demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations, qui se disputent depuis le 26 février en Zambie.

La première se disputera ce 8 mars et la seconde le 9 mars. Quoi qu'il arrive, ces quatre demi-finalistes sont qualifiés pour la phase finale de la catégorie. La Zambie est logiquement favorite pour la première demi-finale. En trois matches disputés lors du premier tour, la Zambie a enregistré trois victoires en autant de matches avec une attaque impressionnante 10 buts en 3 matches et une défense qui rassure : deux buts encaissés. La Zambie a lancé sa compétition en battant la Guinée (1-0), le Mali (6-1) et l'Égypte (3-1). L'Afrique du sud, son adversaire en demi-finale n'a pas connu un parcours sans faute à l'issue du premier tour. Les Sud-africains ont été battus par le Sénégal (3-4) avant d'enchaîner deux victoires face au Cameroun et Soudan sur ce score identique (3-1). Ce qui leur ont ouvert les portes des demi-finales. Le match Zambie-Afrique du sud opposera les deux meilleures attaques du tournoi d'autant plus que l'Afrique du sud se place derrière la Zambie avec 9 réalisations.

La deuxième opposera le 9 mars, le Sénégal à la Guinée. Après avoir fait jeu égal face au Soudan (1-1), le Sénégal a enchaîné deux victoires d'affilée notamment face à l'Afrique du sud et devant le Cameroun (2-0). Troisième meilleure attaque du tournoi avec sept buts, le Sénégal négociera sa qualification devant la Guinée, 5e meilleure attaque avec 5 buts et deuxième meilleure défense avec le Sénégal.

Au premier tour, la Guinée qui s'était inclinée devant la Zambie (0-1), a concédé un match nul contre l'Égypte avant de battre le Mali (3-2). Selon les statistiques fournies par le comité d'organisation des compétitions, 43 buts ont été inscrits dès le premier tour soit une moyenne de 3,58 par match. Luther Singh de l'Afrique du sud et deux Zambiens (Patson Daka et Fashion Sakala) sont les meilleurs buteurs de la compétition avec 4 réalisations. Éliminé dès le premier tour, le Cameroun prend la 5e place devant l'Égypte, le Soudan et le Mali.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

Encore des matches reportés pour l'AC Léopards et l'Etoile du Congo

Déjà avec un match de moins que l'AS Otoho, l'Athlétic club Léopards de Dolisie et l'Etoile du Congo, deux clubs congolais restés encore en lice dans les compétitions africaines vont voir la liste de leur match en retard s'élargir.

Les Fauves du Niari et les Stelliens qui talonnent le leader vont à coup sûr perdre la deuxième et la troisième places, qu'ils occupent actuellement pour les reconquérir après les deux manches des seizièmes de finale. A d'autres formations qui ne sont pas concernées par les compétitions africaines d'en profiter. Ce week-end place aux compétitions africaines, même si le championnat congolais ne connaîtra pas de trêve. L'AC Léopards reçoit le 12 mars au stade Denis-Sassou-N'Gusso à Dolisie, Saint George d'Éthiopie en match aller des seizièmes de finale de la Ligue africaine des champions. Du coup, son match de la 12e journée contre les Diables noirs, prévu le 12 mars, sera reprogrammé après la compétition africaine. Ce ne sera pas la seule rencontre de l'AC Léopards qui sera reportée, car une semaine après, les Fauves du Niari doivent se rendre en Éthiopie. Et leur opposition contre le Club athlétic renaissance aiglon, programmée le 19 mars à Brazzaville dans le cadre de la 14e journée, sera aussi reportée. C'est à cette date que les Léopards joueront la manche retour contre Saint-George.

Cependant, dans l'intervalle des deux matches de la coupe d'Afrique, l'AC Léopards a reporté son match de la 11e journée contre l'Interclub prévu pour ce 8 mars. Celui de la 13e journée contre la Jeunesse sportive de Poto-Poto, le 16 mars, ne se jouera pas à la date indiquée. Notons que le match AC Léopards-Tongo FC, s'inscrivant dans le cadre de la 6e journée, a été reporté pour les mêmes motifs.

L'Etoile du Congo se retrouve elle aussi dans la même situation. Elle affronte le 11 mars à Brazzaville, la Jeunesse sportive de Kabylie d'Algérie en match aller des seizièmes de finale de la Coupe africaine de la confédération. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, son match de la 12e journée contre La Mancha, prévu le même jour, sera reporté ainsi que celui face à l'AS Kimbonguela, comptant pour la 14e journée qui coïncide avec le match retour contre la JSK.

Les Stelliens ne disputeront pas leur match de ce mercredi contre Tongo dans le cadre de la 11e journée, encore moins celui de la 13e journée à Pointe-Noire contre Nico-Nico à la date prévue, le 16 mars. L'Etoile du Congo doit, en effet, se rendre en Algérie pour le match retour contre JSK. Notons que bien avant les seizièmes de finale, l'Etoile du Congo avait reporté son match de la 6e journée contre le FC Kondzo. Au terme de cette double confrontation, l'AC Léopards et l'Etoile du Congo vont se retrouver chacun avec 5 matches de moins. Autant de matches remis qui pourront influencer pour un moment la position de l'AC Léopards et de l'Etoile du Congo.

J.G.E.

année, nous pouvons supposer que l'initiative satisfait aussi bien ces enfants que les parents autochtones », a expliqué le coordonnateur des écoles ORA dans la Likouala, le père Chrislain Loubelo. Les enfants âgés de plus de 15 ans sont orientés après les deux années de formation vers le Centre d'apprentissage catholique Likouala Timber Congo de Bétou, géré par l'Association des spiritains au Congo (ASPC). En raison de l'éloignement des écoles classiques dans le département, certains enfants bantous fréquentent également les écoles ORA. C'est le cas de celle de Makodi, située à environ 17 km d'Enyelle.

L'ASPC qui gère actuellement le

projet jouit de l'appui technique, financier et logistique de plusieurs partenaires dont l'Unicef, le PAM et l'Union européenne, pour les cantines scolaires. Le gouvernement qui a pris cette année l'engagement d'intégrer ces écoles dans le circuit formel commence à donner des signaux encourageants. En effet, l'Institut national de recherche et d'action pédagogique (Inrap) a conçu, il y a une année, de nouveaux manuels en complément de la méthode ORA. Ces derniers sont en cours d'expérimentation dans les écoles. « Cependant, le défi majeur pour cette initiative reste la reconnaissance des écoles ORA avec leur intégration dans la carte scolaire

nationale. La finalisation n'est pas encore acquise. Le problème du financement reste entier. La prise en charge des animateurs ORA est effective avec des fonds communs Unicef, ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation », a rappelé le père Chrislain, déplorant les mesures d'accompagnement durables qui tardent à venir. D'après des témoignages, l'apport du PAM, avec les cantines scolaires, permet de stabiliser la fréquentation et de lutter contre les abandons. Ce type de protection sociale améliore la nutrition et les facultés cognitives des enfants.

Rappelons que ces centres sont une méthode conçue par les frères des écoles chrétiennes dans l'Est du Cameroun dans les années 1980. Avec quelques adaptations aux valeurs propres à la culture des peuples autochtones du Congo, cette méthode est reprise et appliquée par l'ASPC. Le but est de promouvoir le droit à l'éducation des enfants autochtones. A travers les écoles ORA, l'ASPC entend répondre à l'appel des autorités nationales, exprimé dans la loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant « Promotion et protection des droits des peuples autochtones en République du Congo ». Ceci dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Parfait Wilfried Douniama

CONGO-UE

Une enveloppe de 8 milliards destinée à dynamiser les PME congolaises

La deuxième phase du Projet de renforcement des capacités entrepreneuriales et commerciales (Prce II) a été lancée le mardi 7 mars à Brazzaville. Entièrement financé par l'Union européenne à hauteur de 8 milliards de FCFA, ce projet est destiné à former 6 mille entrepreneurs ; à appuyer 1250 PME congolaises ; à améliorer le climat des affaires ; et faciliter des négociations commerciales.

Lancé pour une période de quatre ans, (de janvier 2017 à décembre 2020), le Prce II couvrira l'ensemble du Congo. C'est ce qui explique, sans doute, la mobilisation de plusieurs membres du gouvernement et de la délégation de l'Union européenne (UE) hier lors de la cérémonie du lancement dudit projet.

Le ministre d'Etat, ministre de la Construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, Claude Alphonse Nsilou, venu officialiser les activités du Prce, a reconnu les limites des réformes jusque-là entreprises en faveur du secteur privé. Il a réaffirmé l'engagement de l'Etat à poursuivre ses efforts, à travers des facilités à faire les affaires, la sécurité juridique, l'accès aux crédits...

Pour le partenaire de l'UE, cette nouvelle phase du Prce, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème Fonds euro-

péen de développement et de la coopération entre la République du Congo et l'UE, vise essentiellement à contribuer au renforcement de l'économie congolaise et à la création des emplois de manière à promouvoir le développement socio-économique harmonieux du pays. L'appui au secteur privé est au centre de cette initiative, note l'ambassadeur de l'UE au Congo, Saskia De Lang. « Nous allons atteindre plus de 6000 bénéficiaires, à travers la formation et l'accompagnement de 5000 PME, associations et créateurs d'entreprises, la structuration de 1250 PME en clusters, le renforcement de capacité de 200 bureaux d'études et de cabinets de conseils locaux chaque année », a indiqué Saskia De Lang, lors d'un point de presse, peu après le lancement du projet.

Ajoutant que l'enveloppe de 8 milliards FCFA (soit 12,4 millions d'Euros) est un don non remboursable de l'Europe pour contribuer à réduire la pauvreté au Congo. Car, poursuit la diplomate, l'UE souhaite un Congo émergent, dans lequel les PME congolaises créeront de la richesse et seront à 5/5 à l'origine de deux emplois sur trois dans le secteur privé comme c'est le cas dans les économies européennes.

« Si les objectifs du Prce II sont si ambitieux, c'est grâce au travail du Prce I qui a posé les ja-

lons pour cette deuxième phase », a-t-elle martelé. Puisqu'au cours des cinq dernières années, les partenaires de l'UE ont dû injecter plus de 5,5 milliards FCFA (8,5 millions d'Euros), afin de former 1000 PME congolaises, de renforcer les capacités de la Commission nationale Ohada, d'appuyer la création d'un centre de médiation et d'arbitrage du Congo et l'élaboration du Plan national de développement du commerce etc.

Même si les apports aux PME sont inspirés des instruments et modèles locaux, notamment la réglementation de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), les partenaires de l'EU ont invité les entrepreneurs de s'inspirer aussi de l'expérience de leurs homologues européens. Notamment la loi sur les petites entreprises, qui prône la culture de l'esprit d'entreprise.

Notons que le ministre d'Etat, Claude Alphonse Nsilou était entouré, lors du lancement du projet, de ses collègues des Petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, Yvonne Adélaïde Mougani, du Commerce extérieur et de la consommation, Euloge Landry Kolélas, ainsi que de la ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Olga Ingrid Ebouka-Babackas qui a plaidé pour l'extension dudit projet.

Fiacre Kombo